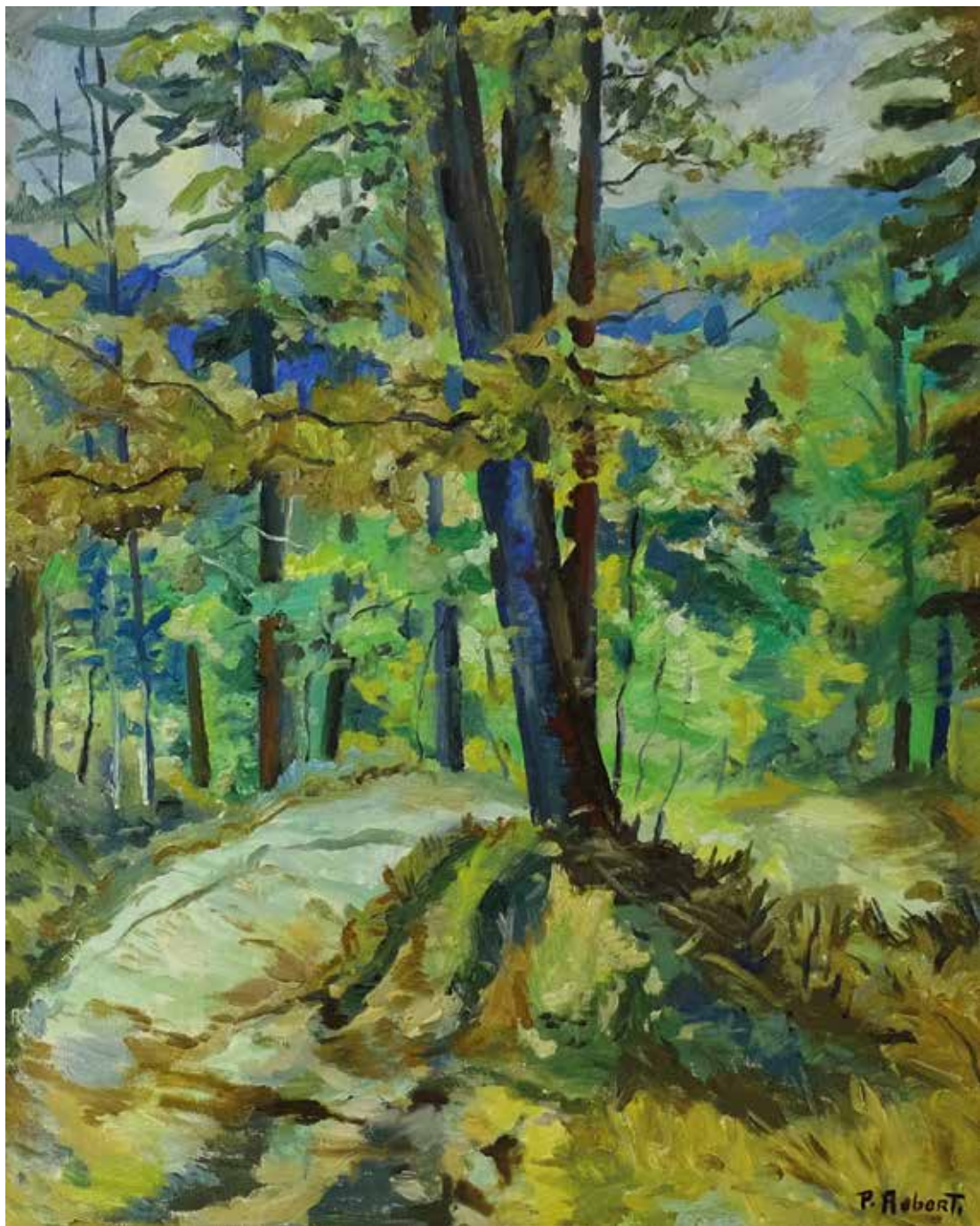


COURRIER DE L'AVIVO

N°3

JUIN-JUILLET 2023
CANTON DE VAUD

Association de défense et
de détente de tous les retraités



© Fondation Pierre Aubert

ILLUSTRATION DE COUVERTURE

Pierre Aubert (1910-1987)

Sous-bois, 1960-1970

Huile sur toile, 73,5 x 60,5 cm



Pierre Aubert en train de peindre les hauts de la Vallée de Joux

Fraîcheur et harmonie de la forêt

Issu d'une lignée de paysans-horlogers de la vallée de Joux dans le Jura vaudois, Pierre Aubert est l'un des représentants majeurs de la gravure sur bois en Suisse au XX^e siècle. On trouve dans l'ensemble de son œuvre gravée avant tout des paysages, où s'exprime, par le burin et le ciseau, la beauté âpre et rustique de son environnement. Il n'y a quasiment pas de personnages et les animaux sont rares. Tout son art excelle dans le motif de l'arbre et la poésie des forêts de son enfance, dont il ne cesse de rendre grâce aux essences qui constituent toute sa biodiversité. Son œuvre se différencie fondamentalement des pionniers de la gravure moderne sur bois d'un Félix Vallotton (1865-1925) ou d'un Frans Masereel (1889-1972), plus imprégnés par une tradition de critique sociale. L'œuvre de Pierre Aubert s'attache par-dessus tout à transposer dans ses gravures et sa peinture son attachement à la terre et aux paysages de la vallée de Joux. La peinture de la couverture fait partie d'un travail plus tardif et s'inscrit dans une période de peinture figurative, où l'artiste qui sait se

jouer du contraste des ombres et des lumières en gravure sur bois s'essaie ici en couleur à rendre compte du subtil équilibre tout en douceur et en harmonie de la nature. Sa peinture nous invite à nous promener dans les bois, dans ce lieu magique où se joue une longue histoire, où se cachent des mythes, voire des drames. Pierre Aubert sait situer la nature telle qu'elle est sous de grands sapins. Toute la fraîcheur qui se dégage de la peinture de ce sous-bois s'accorde bien aujourd'hui avec la pensée de Ernst Zürcher, ingénieur forestier et professeur, qui nous parle des arbres entre visible et invisible, pour nous transmettre en particulier son amour pour les forêts, afin de lutter ensemble contre l'effondrement de la biodiversité. Ses propos entrent bien en dialogue avec l'œuvre de Pierre Aubert et nous rappellent l'importance de bien protéger les forêts sur la planète comme un organe de protection de la Terre contre le réchauffement climatique.

■ Patrick Ernst

L'amour de la forêt de Ernst Zürcher est à découvrir sur Youtube. Ses nombreuses conférences sont une invitation à nous promener dans les bois. Il est l'auteur du livre *Les Arbres, entre Visible et Invisible*, Actes Sud, Arles, 2016.



Pierre Aubert *La Lessive* - 1949.
Huile sur carton. 250 x 200 mm

EDITORIAL

Muscler son cerveau est important, comme nous le rappelle Pierre Butty. Et il n'y a pas d'âge pour le faire, et surtout pour entretenir sa curiosité et sa pensée.

Dans ce sens, le *Courrier de L'AVIVO* vous présente comme à chaque fois, une belle sélection de livres, d'activités culturelles et de rencontres associatives. Avec parfois des points de vue surprenants et enrichissants, comme nous l'offre Bernard Walter avec son regard sur les femmes de Jean-Sébastien Bach. Christian Rapin vous fera voyager en Martinique en évoquant son climat, sa géographie, sa culture et tout le charme de cette île magnifique.

Nous n'oublions pas la culture et les visites d'exposition avec Pierre Jeanneret, ainsi que l'histoire avec Jean Martin qui nous citera

Victor Hugo s'intéressant aux rois Charles I^{er} et II d'Angleterre, ancêtres de celui qui vient d'être couronné.

Les nouvelles sociales et politiques continuent de représenter une part importante de cette parution, car nous allons voter prochainement sur des sujets importants, que ce soit pour défendre une LPP décente ou ce que nous simplifierons ici par la « Loi sur le climat ».

Et pour finir, Andrea Egli, en plus de ses brèves tant appréciées, nous donne rendez-vous aussi le 14 juin pour la grève féministe, il reste encore tant à faire dans le domaine de la justice sociale!

Le comité tout entier vous souhaite une excellente lecture!

PUBLICITÉ

AVIVO VAUD

ADRESSES DES SECTIONS

AVIVO Vaud

Réception et Bureau d'information sociale (BIS)

Place Chauderon 3, 1003 Lausanne
Tél. 021 320 53 93 Courriel : info@avivo-vaud.ch

Section du Chablais Vaudois

Bernard Borel, président
Rue Krafft 1, 1860 Aigle, Tél. 079 500 22 64
Courriel : borel.held@bluewin.ch

Section de Lausanne

Place Chauderon 3, 1003 Lausanne
Administration : Tél. 021 312 06 54
Courriel : bureau@avivolausanne.ch
Service social : Tél. 021 312 06 54
Courriel : social@avivolausanne.ch

Section de Morges

Eric Voruz, président
Ch. de la Grosse-Pierre 11, 1110 Morges
Courriel : eric.voruz@bluewin.ch

Section de Nyon et environs

Annelise Jaquier
Chemin du Joran 5a, 1260 Nyon
Tél. 022 3615270
Courriel : a_l_jaquier@bluewin.ch

Section d'Orbe et environs

Case postale 5, 1350 Orbe
Tél. permanence 079 860 60 62
Courriel : avivo-orbe@bluewin.ch

Section de Renens

Case postale 630, 1020 Renens
Tél. 021 636 40 33
Courriel : vivorenens@bluewin.ch

Section de Sainte-Croix

Luigi Vanetta
Rue de la Promenade 11, 1450 Sainte-Croix
Tél. 024 454 45 65
Courriel : luigi.vanetta@bluewin.ch

Section de la Vallée de Joux

Bernard Walter, Président Rue Paul-Golay 16,
1341 l'Orient. Tél. 079 657 27 62

Section de Vevey et environs

Case postale 45, 1800 Vevey, Tél. 077 435 25 09
avivo.vevey@gmail.com

Section d'Yverdon-les-Bains et environs

Rte de la Robellaz 14, 1417 Essertines/Yverdon
Tél. 079 360 77 97
Courriel : avivo.yverdon@gmail.com

COURRIER DE L'AVIVO

Revue destinée à toutes celles et tous ceux qui bénéficient ou vont bénéficier des prestations AVS/AI. Organe officiel de l'AVIVO Vaud, paraît six fois l'an.

Abonnement pour non-membres : Fr. 12.-

Abonnement de soutien : Fr. 18.-,
CCP 10-12147-1, IBAN CH56 0900 0000 1001 2147 1

Coordinateur de rédaction :

Patrick Ernst, Chemin de la Clouterie 11,
1612 Ecoteaux. Envoi par courriel à
redaction@courrier-avivo.ch.

Administration, abonnements :

Mica Arsenijevic, Courrier de l'AVIVO,
Ch. du Pré des Cailles 10,
1323 Romainmôtier, 024 453 17 37
(répondeur) administrateur@courrier-avivo.ch.

Fichiers informatiques pour la publicité :

Envoi par courriel à publicite@courrier-avivo.ch

Editeur responsable : AVIVO Vaud,
Place Chauderon 3, 1003 Lausanne,
info@avivo-vaud.ch, tél. 021 320 53 93.

Impression : CopyPress Sàrl à Puidoux.

Site Internet : www.avivo-vaud.ch.

Comité de rédaction : Michel Guenot, président,
Andrea Egli, vice-présidente, Mica Arsenijevic,
Pierre Butty, Pierre Jeanneret, Christian Rapin,
et Bernard Walter.

Relecture : Daniel Guélat.

SOMMAIRE

Éditorial	3
Les brèves	6
Libre opinion	11
Grève des femmes	12
Réflexion	14
Charlotte et Gaston	16
Regards sur... Réforme LPP21	19
Coup de projecteur	26
Signez le référendum contre la baisse des rentes	32
Réflexion	35
Votations du 18 juin 2023	37
Blouse blanche	38
Réflexion	40
Courrier des lecteurs	43
Avec nos sections	45
Voyage : Pourquoi la Martinique?	50
À lire et à relire	54
Histoire	57
Poème	60
Jeu-concours	63

Prochain délai de rédaction : 7 juillet 2023

PUBLICITÉ

LES BRÈVES

Les assurances sociales expliquées en langue facile et en langue des signes

Le site internet de l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales) propose désormais des informations en langue facile à lire et à comprendre (FALC) et des vidéos en langue des signes, directement accessibles depuis la page d'accueil (*Il faut cliquer sur l'OFAS en ligne, puis descendre dans le site pour lire les informations en langue des signes*).

L'AVS, l'assurance-invalidité, les prestations complémentaires, la prévoyance professionnelle, les allocations perte de gain, les prestations transitoires ou les allocations familiales sont expliquées de manière à être compréhensibles notamment, pour les personnes sourdes, pour celles qui ne maîtrisent pas une langue officielle ou pour les personnes avec un handicap mental.

Les lobbys font exploser les primes d'assurance maladie

Alain Berset, le conseiller fédéral chargé de la Santé, ne peut pas exclure une nouvelle envolée des primes d'assurance maladie. Le système se trouve au bord de l'implosion. Il rappelle que les lobbyistes à Berne ont réussi à faire abandonner des mesures susceptibles d'abaisser les coûts des primes, par exemple de faire baisser le prix des médicaments génériques, et bien d'autres mesures. Selon Alain Berset, les mesures de réduction des coûts ont du mal à passer au Parlement, les nombreux acteurs se protègent les uns les autres et la droite les protège tous! Honteux! À s'en souvenir lors des prochaines élections du Parlement, le 22 octobre prochain!

Assurance maladie : les Cantons appelés à agir pour réduire les primes

Le Conseil fédéral a concocté un projet de loi en réponse à l'initiative populaire du PS qui demande qu'aucun assuré ne doive payer plus de 10 % de son revenu pour les primes d'assurance maladie. Le projet gouvernemental rappelle les cantons à leurs responsabilités. Mais la Chambre des cantons, dans un premier temps, n'en voulait pas. Le National a insisté pour agir lors de la dernière session.



**MARRE, MARRE, MARRE !!!
de se faire chambrer
par les Chambres !!!**

N.M.K.

Désormais, la commission de la santé des États est d'accord d'entrer en matière. Le budget des ménages étant de plus en plus lourdement grevé par les primes, la commission juge pertinent de définir des exigences minimales à l'intention des cantons, écrivent mardi les services du Parlement. Tout en les réduisant par rapport au projet du Conseil fédéral et du Conseil national.

Plafonner les primes à 10 % à Neuchâtel aussi

Une initiative populaire veut limiter à 10 % du revenu les montants payés pour la LAMal à Neuchâtel, « Primes maladie : Stop à la hausse! ».

Le Parti socialiste neuchâtelois (PSN) lance cette initiative populaire cantonale pour contrer la hausse des primes d'assurance-maladie.

Le texte vise à ce qu'aucun ménage ne débourse plus de 10 % de son revenu dans cette dépense. Le reste serait comblé par des subsides. L'aide devra être renforcée pour les revenus les plus modestes. Le projet se base sur l'initiative fédérale d'allègement des primes et sur le fonctionnement déjà en vigueur dans le canton de Vaud. Les initiants affirment qu'en 1996, quand le projet de la LAMal a été adopté, le Conseil fédéral affirmait que le montant des primes ne dépasserait pas 6 à 7 % des revenus.

Seniors au volant : rappel des ateliers de conduite gratuits renouvelés en 2023

Le Service des automobiles et de la navigation (SAN), la Police cantonale vaudoise (PolCant) et la Section vaudoise du TCS se mobilisent à nouveau en 2023 pour organiser des demi-journées de prévention routière destinées aux personnes âgées de 70 ans et plus. Initiés en 2017, et proposés gratuitement, ils se tiendront cette année à Cossonay les 26 et 27 juin ainsi que les 11 et 12 septembre de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h. Ils sont ouverts aux personnes âgées de 70 ans et plus, domiciliées dans le canton et possédant un permis de conduire de la catégorie B valable. L'inscription est possible par e-mail à info.auto@vd.ch, en ligne à l'adresse www.vd.ch/san-seniors, ou par courrier au SAN, avenue du Grey 110,

1014 Lausanne, avec les précisions suivantes : demi-journée souhaitée; nom, prénom et coordonnées (adresse et téléphone); date de naissance.

31 mesures pour les seniors lausannois

Suivant la démarche « Ville amie des aîné-e-s » de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Ville de Lausanne a défini un plan d'action de 31 mesures en faveur des seniors dont quelques-unes sont : Diagnostiquer les accès des personnes en situation de handicap; Rendre les parcs attractifs pour les seniors; Améliorer la cohabitation vélo/piétons; Améliorer l'accessibilité aux transports publics; Promouvoir le programme d'activités physiques de la Ville; Promouvoir les actions de maintien des facultés cognitives et intellectuelles; Mettre en place une campagne d'information sur la possibilité de bénéficier d'une place d'accompagnant-e gratuite aux spectacles et expositions; Lutter contre la fracture numérique; Sensibiliser le personnel communal aux besoins des seniors; Informer sur l'offre existante. (Une simple recherche sur Internet en écrivant : 31 mesures seniors Lausanne)

Le groupe Aînés dans la Ville de l'AVIVO Lausanne a étudié un certain nombre de ces points et a depuis bien des années contacté les services de la ville de Lausanne pour leur proposer des solutions ou simplement relever des questions pertinentes. Vous pouvez les rejoindre!

Chaque année en Suisse, plus de 300 000 seniors sont concernés par la violence

La FARES (Fédération des associations des retraités et de l'entraide en Suisse) informe sur cette campagne car rares sont celles et ceux

LES BRÈVES

qui demandent de l'aide, soit par honte soit par peur des conséquences.

En Suisse, cette violence peut prendre différentes formes : physique, mais aussi psychologique, sexuelle ou financière. Beaucoup de victimes ne demandent pas d'aide, craignant par exemple un placement en institution ou une détérioration des rapports avec leurs proches, comme le montre une étude commandée par la Prévention Suisse de la Criminalité. Cette institution, avec le centre de compétence Vieillesse sans violence et l'Aide aux victimes en Suisse, a lancé à la fin mars la campagne de sensibilisation « Violence envers les personnes âgées », afin d'encourager les victimes à sortir du silence et à solliciter de l'aide. Le Conseil suisse des aînés compte parmi ses soutiens, au même titre que Pro Senectute, Spitex, Alzheimer Suisse et Curaviva. La campagne s'adresse avant tout aux seniors, mais aussi à leur entourage et aux auteur-es.

Il est du devoir de l'ensemble de la société d'y mettre un frein. Si vous en êtes victime, ou l'un de vos proches, voisin, patient ou collègue, ou si vous êtes témoin d'une situation difficile, agissez ! Contactez le centre de compétence Vieillesse sans violence au numéro 0848 00 13 13, par courriel à info@vieillesse sans violence.ch ou sur le site Internet <http://vieillesse sans violence.ch/>. Vous y trouverez des conseils ou de l'aide pour évaluer une situation ambiguë.

Informations complémentaires :
<https://vieillesse sans violence.ch/>

La Constitution vaudoise fête ses 20 ans en 2023

L'actuelle Constitution du Canton de Vaud entrain en vigueur le 14 avril 2003. 2023 marque donc les 20 ans de la révision totale de cette charte fondamentale. Afin de rendre hommage au travail de l'Assemblée constituante, les autorités cantonales ont prévu de célébrer ce texte vivant et moderne

en deux temps les 14 avril et 23 septembre. Ainsi, un hommage aux auteures et auteurs de la Constitution vaudoise a été rendu le 14 avril à travers des publications et interventions des autorités sur les canaux de diffusion de l'État de Vaud.

Le 23 septembre, une cérémonie commémorative en présence des autorités cantonales sera organisée, ainsi qu'une journée portes ouvertes dans le Parlement vaudois et au Château Saint-Maire. Un programme détaillé de la journée de manifestations du 23 septembre sera disponible ultérieurement.

L'égalité par le bas

Le Courrier nous informe sur une série de coupes budgétaires annoncées par le Conseil fédéral parmi lesquelles on trouve les habituelles cibles lorsqu'il s'agit de faire plus avec moins : la recherche, la solidarité internationale, la culture, la mobilité durable, l'environnement... Sans oublier le social : la suppression partielle des rentes de veuves. Justification? Un récent arrêt de la Cour européenne de droits de l'homme a constaté une discrimination positive au profit de femmes. Les veufs avec enfants ne touchent une telle rente que jusqu'aux 18 ans des jeunes à leur charge ; pour les femmes, cette rente est pérenne.

Au nom de l'égalité par en bas, il serait donc urgent d'aligner cette rente versée aux veuves sur celle des hommes. C'est-à-dire la supprimer une fois les 18 ans des enfants à charge atteints (ou 25 ans pour les personnes en formation). Ou encore de couper les rentes des veuves sans enfants : elles n'ont qu'à travailler... L'inverse, aligner à la hausse la situation des veufs sur celle des veuves, semble hors de l'entendement de nos édiles fédéraux. Mais rassurons-nous : le budget de l'armée augmentera moins vite que prévu, une progression de 600 millions de francs « seulement » est annoncée pour la période 2021-2024.

Ag!ssons! : 4 initiatives populaires vaudoises

Ce groupement formé entre autres par quelques membres de la Grève du climat, a lancé 4 initiatives populaires sur la thématique de la démocratie dans le canton de Vaud. Elles visent à rendre les initiatives populaires plus accessibles aux citoyen.ne.s, à rendre plus rapide la prise en compte des initiatives populaires au vu des urgences que nous traversons, à permettre aux personnes habitant en Suisse depuis plusieurs années sans avoir la nationalité de s'exprimer politiquement, et à demander à l'État de promouvoir activement la démocratie dans toute la société :

- Pour une prise en compte accélérée et efficace des initiatives populaires
- Pour des initiatives populaires (plus) accessibles aux citoyennes et citoyens
- Pour étendre les droits politiques aux résidentes et résidents étrangers
- Pour la promotion et le développement de la démocratie

On peut les trouver ici : <https://www.agissons-ch.org/> ou dans la rue...

Le salaire réel des Suisses a baissé de près de 2 % en 2022!

La hausse des revenus n'a pas compensé le renchérissement des prix du logement et de l'énergie, relève l'Office fédéral de la statistique.

Si les salaires nominaux ont légèrement augmenté, ils ont nettement reculé sur une base réelle, indique lundi l'Office fédéral de la statistique (OFS). Compte tenu d'un taux d'inflation annuel moyen de 2,8 % en 2022, contre 0,6 % l'année précédente, les salaires réels ont baissé de 1,9 % sur un an, selon les calculs des statisticiens fédéraux. Une telle baisse est inédite depuis l'instauration de l'indice suisse des salaires en 1939!

Les rentes aussi ont perdu de leur valeur

puisque le Parlement a refusé l'indexation complète.

Mais les actionnaires des entreprises suisses ont perçu l'an passé 44 milliards de francs de dividendes! En clair, les petits revenus, les temps partiels – qui concernent particulièrement les femmes – sont priés de payer la facture des années Covid. Les grandes fortunes, elles, prospèrent.

Préoccupations des Suissesses et des Suisses

Les résultats d'une récente étude (Problem Indicator Switzerland 2023) ont confirmé que les Suissesses et les Suisses sont de plus en plus préoccupés par l'augmentation des coûts de la santé, de l'énergie, de l'inflation et des coûts du logement et des hausses des loyers, ainsi que par l'AVS et la prévoyance vieillesse. Les propositions du Conseil fédéral et du Parlement au sujet du coût de la vie évoquent « l'indice mixte » (IPC et augmentation moyenne des salaires) comme base d'indexation. Il est évident que cette base est insuffisante : non seulement l'IPC (indice des prix à la consommation) ne tient pas compte de l'augmentation massive des primes d'assurance-maladie et des loyers, mais en plus, les salaires n'augmentent que très peu. Les retraités subissent donc eux aussi indirectement ces attaques frontales. Le montant des primes d'assurance-maladie doit urgemment être intégré dans le calcul de l'IPC : celui-ci est déterminant au niveau fédéral pour les calculs de l'indexation des salaires mais aussi de certains loyers, et les primes d'assurance constituant un poste de dépense plus que conséquent dans le budget des ménages (en plus d'être la deuxième raison d'endettement chez les Suisses, après les impôts). Son intégration dans le calcul de l'IPC constituerait une avancée probante pour la défense du pouvoir d'achat des travailleurs et des rentiers.

Pétition « Oui aux 50 km/h la nuit en Ville de Lausanne »

Le Conseil d'État a répondu à la pétition transmise au Grand Conseil pour demander l'abandon du 30 km/h de nuit dans les rues de Lausanne. Il rappelle que le bruit routier est reconnu comme un problème de santé publique, que les collectivités publiques sont tenues de proposer des solutions pour y remédier et que l'abaissement des vitesses a démontré ses effets pour lutter contre le bruit routier.

Par ailleurs, en rejetant un recours lors de la publication de la mesure 30 km/h de nuit à Lausanne en 2020, le Tribunal cantonal a ouvert la voie à sa mise en œuvre par la Ville sur les artères où les normes de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit sont dépassées et où les critères fixés par le Canton pour l'application d'une telle mesure sont remplis. Le Gouvernement rappelle enfin que la Municipalité de Lausanne a confirmé sa volonté de maintenir le 30 km/h nocturne, en réponse à la même pétition. Dès lors, il ne donnera pas suite à la pétition.

Le Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA) va à la rencontre de la population

Le BCMA a pour but d'aider les usagères et les usagers dans leurs rapports avec les autorités et de servir d'intermédiaire lors de différends. Le BCMA se déplacera dans le canton pour aller à la rencontre de la population. Il se rendra cette année à Yverdon-les-Bains et à Aigle et dans d'autres districts dès l'année prochaine, tout en restant aussi à Lausanne.

Le BCMA est une autorité indépendante dont les missions consistent notamment à aider les usagères et les usagers dans leurs relations avec les autorités et l'administration cantonale

vaudoise et à servir d'intermédiaire en cas de problèmes ou de conflits. Il n'a cependant aucun pouvoir décisionnel.

Depuis 1998, le BCMA travaille gratuitement et de manière confidentielle. Tous les renseignements nécessaires quant à ses missions et compétences se trouvent sur la page : www.vd.ch/bcma.

Il vise un but d'information. Si la demande sort de son champ d'action, notamment parce qu'elle concerne une commune, la Confédération ou est de nature privée, le BCMA tentera d'orienter la personne concernée vers une structure apte à lui apporter le soutien nécessaire.

Le BCMA est atteignable par téléphone, pendant sa permanence, du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 au 021 557 08 99, par courriel à contact.mediation@vd.ch ou courrier à la CP 5485, 1002 Lausanne.

Il reçoit aussi les personnes avec ou sans rendez-vous dans ses bureaux situés à la rue St-Martin 6 à Lausanne.

■ Andrea Egli

PUBLICITÉ

Le-la retraité·e suisse vit confortablement ?

Certaines représentations peuvent être abusives, comme celle de catégories sociales. Ainsi, en va-t-il des rentiers-rentières. En faire une catégorie sociale répand l'illusion que la situation de celles et ceux qui en relèvent est semblable, à défaut d'être identique.

Les personnes retraitées partagent un statut commun, sans pour autant vivre une situation qui l'est sur le plan financier. Ainsi, le niveau de revenu de la classe moyenne parmi les personnes à la retraite est très étendu allant de 1 à 3.

Vu sous un autre éclairage, le revenu médian des seniors est comparable à celui des personnes actives mais, bien évidemment, ses sources sont différentes. Pour les personnes âgées, les ressources financières proviennent avant tout du système des rentes (3 piliers) et de la fortune.

La fortune permet à la majorité des personnes à la retraite de vivre confortablement. Plus de la moitié de la fortune mesurée dans le canton de Vaud est détenue par les seniors.

Le retrait du marché du travail doit ainsi coïncider avec le cumul d'un certain capital, au travers des différentes modalités de prévoyance obligatoire ou non, qui permet de s'abstraire de l'absence d'un revenu lié à l'emploi. Si la fortune permet un maintien du niveau de vie agréable pour les seniors, 1 personne concernée sur 10 n'en possède pas.

Les inégalités sociales cumulées durant le parcours professionnel ont un impact déterminant sur la capacité des personnes à la retraite de vivre des revenus de leur fortune. Faute de pouvoir compter sur des revenus liés au système de prévoyance ou de fortune personnelle, une personne senior sur 5 tutoie la pauvreté ou la précarité.

La situation de la catégorie des retraité·e·s diffère par conséquent beaucoup et ne permet pas d'en faire un ensemble vivant un destin

semblable. La retraite constitue à bien des égards un prolongement de la vie active qui la précédait. Parler de rentiers ou de rentières n'a de sens que pour mettre en avant un aspect comparable, à savoir celui de la substitution des ressources financières de l'emploi par celles des fruits du capital.

Parler des retraité·e·s en évoquant des liens rompus avec l'emploi est également abusif, puisqu'un nombre significatif de personnes âgées (environ 20 %) continue à exercer une activité rémunérée, par choix ou par nécessité. La situation de ce dernier groupe est peu connue et mal documentée. Confrontées à des revenus insuffisants, les personnes concernées doivent poursuivre une activité professionnelle, souvent instable, pour leur permettre de répondre à leurs obligations sociales et de revenu minimal pour vivre. Cette contribution obligatoire à leur survie est appelée le quatrième pilier.

Avec l'avancée en âge, la situation de ces personnes ne peut que se fragiliser, en raison de leur vulnérabilisation progressive et des risques d'exploitation dont elles risquent d'être victimes.

Le dispositif de soutien aux personnes âgées mis en place en Suisse, loué parfois, souffre pourtant d'imperfections, manquant sa cible, qui visait à éviter aux plus vulnérables de connaître la misère sociale et financière.

■ René Knüsel

GRÈVE DES FEMMES

Grève féministe le 14 juin

Le Collectif de la Grève féministe appelle à la grève féministe dans toute la Suisse le 14 juin 2023!



Notre grève sera globale : au travail, à la maison, dans la formation, dans la consommation. Elle sera adaptée aux possibilités de chacune et de chacun : croiser les bras un moment ou toute la journée, déranger au lieu de ranger, occuper l'espace public la journée et la nuit ! Le 14 juin 2019, plus d'un demi-million de personnes ont bloqué la Suisse lors de la grève féministe. C'est la mobilisation sociale la plus colossale depuis la grève générale de 1918. Certaines choses se sont mises en place. D'autres sont restées bloquées, voire ont empiré. AVS21 n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

La Grève féministe continue à porter un féminisme qui inclut tout le monde. En tant que mouvement national, elle porte plusieurs revendications concrètes. Le 14 juin, chaque personne, groupe, collectif participant à la mobilisation y portera ses propres revendications, à l'image de celles que nous portons depuis 2019. Mobilisons collègues et ami·e·x·s pour la grève féministe !

En 2023, nous revendiquons, parmi d'autres aspects :

✓ La réduction généralisée du temps de

travail rémunéré sans perte de salaire ni intensification des tâches, incluant un salaire minimum. Même travail de valeur égale, même salaire!

- ✓ Renforcement immédiat de l'AVS et abolition du système de retraite des 3 piliers pour un seul pilier public et solidaire selon le modèle de l'AVS. Nous nous opposons à la suppression de la rente de veuve, à la réforme de la LPP21et exigeons le renforcement de l'AVS, à commencer par l'adoption de la 13^e rente.
- ✓ Des mesures systématiques de lutte à l'échelle nationale contre les violences sexistes et sexuelles.
- ✓ Un congé parental d'au moins un an par personne et par enfant pour chaque personne chargée de l'éducation des enfants et indemnisé à 100 % par l'APG.
- ✓ L'abolition du système d'assurances maladie privé et création d'une caisse unique et publique d'assurance santé financée sur le principe de répartition des richesses.
- ✓ Un plan national de lutte et des ressources contre les discriminations racistes.
- ✓ L'asile féministe et permis de séjour pour les personnes contraintes à fuir leur pays en raison de violences sexistes et sexuelles.
- ✓ Un plan d'action national et des mesures pour le climat et l'environnement incluant la reconnaissance immédiate de l'urgence climatique, de la dégradation environnementale et de l'effondrement de la biodiversité qui menacent la vie.
- ✓ Le droit à l'avortement libre et gratuit pour toute·e·x·s inscrit dans la Constitution, sorti du code pénal et intégré dans le code civil.

▪ Andrea Eggli

Hommes-femmes pour une véritable égalité

C'est un des immenses progrès de ces cinquante dernières années que l'accession des femmes à un statut social plus équitable après des siècles de domination masculine sans partage.

Et pourtant, la lutte pour une réelle égalité est toujours bien d'actualité.

Aujourd'hui, un « Référendum contre la baisse des rentes » a été lancé contre la modification de la loi fédérale sur la LPP. Cette loi s'attaque avant tout aux petits revenus, et en particulier ceux des femmes.

Pour bien comprendre toute la question de l'égalité hommes-femmes dans notre société, un retour à l'Histoire est nécessaire.

Je prends pour cela un symbole qui a bouleversé ma vision des choses.

Il s'agit de l'histoire d'Anna Göldin, la dernière sorcière exécutée en Suisse. Cela se passe à Glaris en 1782. Anna Göldin est employée chez un médecin, elle s'occupe des cinq enfants et du ménage chez son patron.

Le patron la prend comme maîtresse, elle est donc objet sexuel au service du plaisir du maître. Le « Non, c'est non », ça n'existe pas encore. On est dans le « oui, c'est oui » du patron, auquel il faut se soumettre. Anna Göldin tombe alors enceinte, donc coupable, et, pour préserver l'honorabilité du Docteur, elle est décrétée sorcière. Et elle le paie de sa vie. Le cas est extrême, mais combien de fois ne s'est-il pas répété avec toutes les variations possibles au cours de l'Histoire ?

Après bien des résistances, au parlement de Glaris et de la part de l'Église protestante, il aura fallu attendre jusqu'en 2008 pour qu'Anna Göldin soit définitivement innocentée et son procès qualifié de « meurtre judiciaire ». Et aujourd'hui, un musée est consacré à Anna Göldin à Glaris.

Quand on parle de salaires et de rentes, il y a toute cette immense partie de la réalité sociale qui n'est pas prise en compte, et dont on parle très peu.

Et en écrivant ces mots, voilà que je découvre

un article du *Matin Dimanche* du 2 avril 2023 : « Les veuves, futures cibles des coupes budgétaires » !

Décidément, il y a encore du chemin à faire !

Alors oui à ce référendum, oui à la cause des femmes.

Et oui à ceux qui travaillent dur et même souvent exposent leur santé et leur vie, comme les charpentiers sur les toits ou les cantonniers au bord des routes.

Lutter contre la baisse des rentes, c'est commencer à rendre une justice sociale plus vraie.

■ Bernard Walter

PUBLICITÉ

Du féminisme, il n'y en aura jamais trop

George Coukos, un spécialiste oncologue haut placé, dont le père était lui-même chirurgien urologue, déclare en parlant de sa maman :

« Elle travaillait à la maison et aidait mon père. C'était une femme brillantissime. (...) Il y avait beaucoup d'amour, mais elle était aussi super exigeante. » Et lorsqu'il va chercher un prix prestigieux, elle lui écrit : « Félicitations, mais tes chaussures sont horribles. »

Cette histoire est racontée en pleine page dans le quotidien *24 heures* du 8 mai 2023.

Jean-Sébastien Bach et le monde des femmes

J'ai personnellement passé bien des années de ma vie comme musicien professionnel. Pour moi, les grands compositeurs ont été à ce titre des références indiscutables.

Ce n'est que dernièrement que j'ai pris tout d'un coup conscience que ces artistes dont le nom s'écrit en majuscules depuis des siècles, que ces artistes sont en fin de compte, avec toutes leurs particularités, également des êtres humains comme chacun de nous.

Et par un heureux hasard, j'ai retrouvé dans mes archives un article datant d'il y a près de 40 ans « Die Töchter Johann Sebastian Bachs », de deux chercheuses allemandes émérites, Swantje Koch-Kanz et Luise Pusch. Ce long article est une mine d'informations sur beaucoup de choses qui ne se sont jamais écrites, et en même temps un témoignage des discriminations historiques que subissent les femmes depuis bien longtemps.

Je traduis librement un extrait de l'introduction de cet article :

« « Les fils de Bach », c'est l'exemple par excellence de la transmission héréditaire

de dons particuliers d'une génération à la suivante, c'est un concept, même pour les non musiciens. Mais les filles de Bach, qui en a jamais entendu parler? Même les spécialistes de Bach sont surpris par la question, et une fois l'étonnement passé, réagissent par un haussement d'épaules : « Bon, on sait que Bach a eu une quantité d'enfants. » Dans la quantité, il devait bien y avoir des filles. Mais des noms, des dates? On ne les connaît pas, on ne les nomme pas. Les filles de Bach ont, semble-t-il, disparu sans laisser de trace. Grâce à des recherches, les biographes ont, c'est vrai, retrouvé leurs dates de baptême et des dates d'enterrements, mais c'est à peu près tout.

Il est évidemment impossible dans le cadre du présent article d'entrer dans des considérations plus précises. Mais les données générales sur l'ensemble de cette problématique en disent long.

Il convient de donner quelques éléments essentiels du contexte

Bach a épousé en premières noces Barbara, une cousine du deuxième degré, décédée à 36 ans après lui avoir donné 7 enfants.

Une année et demie plus tard, Bach épouse Anna-Magdalena, de 16 ans sa cadette, qui lui donnera 13 enfants, dont 10 en 11 ans. Elle qui était une chanteuse très connue ne va certainement pas pouvoir s'adonner à son art plus longtemps.

Questions : Ces dames, qu'ont-elles eu **pour elles** dans leur vie? Et aussi : qui s'occupe des enfants et qui fait le ménage?

Les enfants de Bach célèbres et célébrés jusqu'à nos jours sont :

Wilhelm Friedemann (1710-1784), le préféré de son père, très instable et devenu, semble-t-il, passablement alcoolique,



© www.britannica.com

Carl Philipp Emmanuel (1714-1788),
Jean-Christien (1735-1782).

Sur ces 20 enfants, filles et garçons sont en nombre équivalent. Pourtant, l'hérédité ne semble avoir touché aucune des femmes. Elles n'y ont pas eu droit !

Toutes ces données sont de nature à susciter déjà une abondante réflexion.

Dans la logique de cet ensemble, je dois mentionner encore une chose. Les hommes dont il est ici question ont tous leurs portraits peints. Les femmes : rien. Il a existé un portrait d'Anna-Magdalena, mais il a disparu.

Et puis sur le plan bibliographique, à propos d'Anna-Magdalena Bach, il n'y a eu pendant longtemps que la célèbre « Petite chronique d'Anna-Magdalena Bach », qu'on a crue authentique et qui s'est révélée il y a quelques années être une pure fiction.

Récemment est paru un livre très bien documenté « Anna Magdalena Bach » de Philippe Lesage, aux éditions Papillon. Mais pour combler les lacunes historiques, il s'y trouve tout le côté romancé inévitable, et là, finalement le livre se situe dans la vision générale pleine de bons et touchants sentiments, laquelle occulte des aspects essentiels de la réalité. Enfin, dans sa bibliographie l'auteur ignore l'article très poussé de Koch-Kanz et Pusch !

Je laisse la conclusion à mesdames Swantje Koch-Kanz et Luise Pusch.

Ces chercheuses disent que cette dévalorisation de la femme, c'est bien sûr dans l'esprit du temps, mais qu'en l'occurrence, Bach dépasse la moyenne de l'époque. Elles citent un auteur (Benz 1950) qui dit que « cette fécondité est sans exemple chez un créateur génial et d'une telle productivité ».

« Notre recherche sur le côté féminin de l'histoire de la famille Bach », écrivent-elles, « nous a remplies de colère et de tristesse, et parfois d'aversion. Certes, on va nous dire que « Bach était un enfant de son temps ». Mais notre colère s'adresse encore plus à notre temps présent à nous, lequel se distingue à peine de l'époque d'autrefois. Il y a bien des chanteuses et interprètes femmes, mais où sont les cheffes d'orchestre, les directrices d'opéra, les compositrices? »

Il est vrai que cette conclusion date d'il y a quarante ans. Et que depuis, le domaine où les rapports sociaux ont relativement changé, c'est une plus grande égalité entre hommes et femmes. Il reste que pour le bien de tous, les mouvements de grève des femmes sont plus que jamais nécessaires.

■ Bernard Walter

CHARLOTTE ET GASTON

Que reste-t-il de la marguerite ?

– Un peu, beaucoup... pas du tout. Non, pas encore.

– Tu es amoureuse, Charlotte? Tu effeuilles la marguerite?

– Gaston, tu m'as fait sursauter! Tu es déjà là?

– Je suis plutôt en retard, pardonne-moi. Mais, dis donc, tu avais l'air bien sérieuse.

– Je prépare mon prochain voyage et ce n'est pas simple.

– Tu fais tous les jours du vélo pourtant, ça ne doit pas te poser trop de problèmes.

– Pourtant si. Je n'arrive pas à trouver de solution. Parfois l'effort est trop grand.

– L'an passé, tu as été jusqu'à Vienne. Ne me dis pas que tu voudrais faire encore plus!

– Oh, tu sais, aller à Vienne, en pédalant deux heures par jour, ça prend quelques semaines, mais ce n'est pas pénible. C'est même très routinier.

– À condition de ne pas perdre trop de temps à bavarder avec les gens que l'on rencontre...

– Pour ça je ne suis pas comme toi, je ne me laisse pas entraîner n'importe où.

– Revenons à nos moutons. Tu voulais partir si loin cette fois?

– Justement non. J'ai assez vu l'Europe. Je voudrais juste réaliser un rêve d'enfance.

– Ça doit être facile. Sauf si tu voulais aller jusqu'à la lune!

– Pour aller voir la lune, il suffit de sortir le soir et d'aller sur une colline.

– Alors, ce rêve? Tu m'en dis quelque chose? Un peu, beaucoup, ou pas du tout?

– Quel taquin tu fais. Il n'y a rien de secret. Je voulais faire le tour de Suisse.

– Mais, tu ne l'as pas déjà fait? En partant pour l'Italie, la France ou l'Allemagne, tu dois avoir traversé toute la Suisse.

– J'en ai fait des grands bouts, mais là, j'aimerais faire tout le tour du pays.

– Et c'est si long que ça? Ce serait beaucoup pour toi?

– Je dois en effet me résoudre, les grands cols, ce n'est plus pour moi. Même le Mollendruz, je n'y arrive plus.

– Et pousser son vélo à la montée ce n'est pas drôle.

– Autant faire la route à pied.

– Il doit pourtant bien y avoir une solution. Pour que tu puisses faire au moins un peu de ton projet.

– Un peu, beaucoup. Justement, c'était à quoi je pensais.

– Et je suis d'accord avec toi, « pas du tout » est hors de question!

– Oui, mais comment faire?

– Et mettre ta bicyclette dans le car postal pour passer les cols?

– Ce n'est pas du tout la même chose. Comment dire?

– Je comprends très bien. Tout à vélo...

– ... ou pas du tout!

– Le but est d'entrer dans le paysage, de bien le ressentir.

– Il y a encore beaucoup d'endroits où je ne suis jamais allée.

– Et on ne va pas du tout renoncer à les visiter.

– Tu dis « on ». Tu voudrais venir avec moi?

– Euh, ça, c'est une autre question. Je ne pourrais pas pédaler pour deux.

– Avec un tandem...

– Pourquoi pas. Ça serait drôle.

– Je serais bien contente de faire ce voyage avec toi. J'aime bien ma solitude, mais ça me changerait.

– On n'a jamais passé autant de temps ensemble. Tu crois qu'on va se supporter tout du long?

– Je suis prête à essayer en tout cas.

– Et on part quand?

– Tout soudain, quand tu voudras.

– D'accord, d'accord...

– Tu as des doutes?

– C'est le tandem qui m'interroge. C'est un

Pierre Aubert
Préalpes
vaudoises,
 huile sur toile,
 1960-1970
 FPA 018 -
 47 x 55,5 cm



© Fondation Pierre Aubert

peu spécial, non, comme véhicule ?

- Il faut une certaine habitude.
- Et de toute façon, ça ne va pas du tout résoudre le problème des cols.
- Pas du tout. Ni même un peu.
- Moi, de toute façon, je suis nul à la montée.
- Avec chacun son vélo, on est à la fois plus autonomes et plus ensemble, si tu vois ce que je veux dire.
- Tout à fait. Et je pourrai aller chercher les croissants le matin...
- Un lève-tard comme toi, je n’y crois pas du tout !
- En voyage, j’aime bien profiter des journées les plus longues possibles. Si, si, si, tu verras.
- Alors top-là.
- Beaucoup d’enthousiasme, mais nous n’avons pas résolu la question des cols. Le tour de Suisse à plat, ce n’est pas du tout réaliste.
- Il va falloir que je renonce à mon rêve d’enfance. On perd bien des choses dans la vie.
- Pas de sentences, s’il vous plaît madame ! Il y a peut-être une solution...

- Raser les montagnes, comme disait Bühler ?
- Le but d’un tour de Suisse, c’est de voir tous les cantons. On est bien d’accord ?
- Et tous les paysages, de près ou de loin. Oui.
- Les allers et retours, ça ne te gêne pas ?
- Le même paysage est très différent dans un sens puis dans l’autre.
- Alors on peut s’en sortir avec un peu de malice. Entrer dans chaque canton, en ressortir s’il faut, sans dépasser une certaine altitude, en montées douces. Aller au fond du Valais, revenir. Puis gagner le nord vaudois, Fribourg...
- Ce n’est pas quelques collines qui vont nous arrêter !
- De ce point de vue-là, la Suisse peut paraître assez plate. Même les cantons primitifs ont un accès « à niveau ».
- Oh que je suis contente !
- Quand on effeuille la marguerite, ça finit souvent par « un peu » ou « pas du tout ».
- Aujourd’hui, ça sera « passionnément » !

■ Signé Charlotte

Réforme LPP21, deuxième épisode, mais pas fin

À la suite de l'échec du projet de réforme « PV2020 », le 24 septembre 2017, le Conseil fédéral revient avec deux projets distincts : AVS21, accepté par le peuple le 25 septembre 2022 et LPP21. Voulant bien faire et éviter un nouvel échec, le Conseil fédéral a invité les partenaires sociaux à élaborer un projet de réforme de la prévoyance professionnelle. LPP21 est le fruit de ce travail, un compromis entre les trois grands et importants partenaires sociaux que sont l'Union patronale suisse (UPS), l'Union syndicale suisse (USS) et Travail Suisse. L'Union suisse des arts et métiers (USAM) a pour sa part refusé cet accord. En 2020, le Conseil fédéral a fait sien le compromis des trois faîtières et l'a transmis au parlement.

Précédemment

Dans le numéro 1/2023 du *Courrier de l'AVIVO*, nous avons synthétisé les résultats des premiers débats sur la réforme LPP21 menés par les Chambres fédérales. Nous avons vu la droite, majoritaire dans les deux chambres, applaudir des deux mains à une baisse du taux de conversion de 6,8 % à 6 %. Puis s'attaquer avec force aux mesures de compensations proposées par le Conseil fédéral.

Toutefois, bien qu'unies contre les compensations proposées par le Conseil fédéral, les majorités de droite et du Centre divergeaient sur les conditions de compensations qu'elles étaient tout de même prêtes à accorder.

Elles divergeaient également sur le seuil d'entrée dans la LPP et la déduction de coordination.

Situation à la rentrée 2023

À la veille de la session parlementaire du printemps, l'abaissement du taux de conversion de 6,8 % à 6 % paraît bien acquis. Les partis du Centre et de la droite majoritaires, tant au Conseil des États qu'au Conseil national, approuvent cette mesure. Cela signifie que sans compensation, toutes les nouvelles rentes LPP (partie obligatoire) diminueront de 12 %.

L'autre mesure également quasi acquise est la modification des taux de bonification de vieillesse (cotisations selon l'âge) qui tomberont à deux seuils : 9 % entre 20 et 44 ans et 14 % entre 45 ans et la retraite.

Restait donc à savoir quelles compensations à la baisse des rentes ces majorités étaient prêtes à concéder. D'une part, nous avons le projet du compromis des partenaires sociaux repris par le Conseil fédéral qui propose d'indemniser tous les assurés arrivant à la retraite après l'entrée en vigueur de la loi. D'autre part, le Conseil des États et le Conseil national qui acceptent bien l'octroi d'une compensation, mais nettement plus basse et surtout à un nombre limité de retraités.

Il restait aussi aux Chambres de décider l'âge et le salaire qui permettront d'entrer dans la LPP (seuil d'entrée) et le montant de la déduction de coordination.

Ce qu'ils en pensent

Dès la rentrée de janvier, en prélude à la session qui ne débutera que le 28 février, chaque parti et association économique concernés réitèrent leur position.

Au Centre : Tout début janvier, le président du Centre, Gerhard Pfister, est le premier à dégainer. Il affirme ne plus vouloir entendre parler des mesures proposées par le compromis des partenaires sociaux, repris par le gouvernement. Il préfère les plans des

deux Chambres, nettement moins coûteux. Il voit dans l'acceptation de la réforme AVS21, un feu vert pour s'attaquer avec succès aux rentes de la prévoyance professionnelle. « On peut gagner s'il y a unité entre l'économie et les forces bourgeoises », déclare-t-il.

À gauche : Quelques jours plus tard, à la veille d'une séance de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national, le Parti socialiste demande à la majorité de droite de revenir au compromis du Conseil fédéral. Le président de l'Union Syndicale Suisse et socialiste Pierre-Yves Maillard prévient : « Nous saisissons le référendum si nécessaire. » Il estime les projets du Conseil national et du Conseil des États, tous deux inacceptables ».

À droite : Une partie du centre et de la droite s'exprime sur les mesures à prendre pour une expansion de l'assujettissement des bas salaires à la prévoyance professionnelle. Elle propose un abaissement de la déduction de coordination et du seuil d'entrée. Alors que les faîtières des PME (USAM) et de l'agriculture expriment une certaine réticence face à ces mesures, qui augmenteraient leurs cotisations. (N'oublions pas que les cotisations sont paritaires, salariés/employeurs) L'USAM, de plus, écarte toute idée de supplément de rente. Elle propose toutefois d'agir au travers des bonifications de vieillesse.

Reprise des travaux parlementaires

Le mardi 28 février, le Conseil national donne le coup d'envoi de la navette entre les deux Chambres pour trouver un accord sur leurs divergences. La gauche défend toujours le projet du Conseil fédéral. La majorité, Centre et droite unis, dans l'opposition au projet du Conseil fédéral, s'accroche toujours d'une chambre à l'autre ainsi qu'au sein de chaque Chambre sur le niveau de compensation à octroyer. Sur les mesures de compensation, le Conseil national se rallie rapidement sur

la position du Conseil des États. Position plus généreuse que la sienne, puisqu'elle permettra au moins à 50 % des nouveaux retraités de la période transitoire de bénéficier d'une compensation.

En revanche, pour les autres mesures, il faudra attendre la conférence de conciliation pour trouver un accord qui rallie toute la droite et le Centre.

Au vote final, la réforme de la prévoyance professionnelle (LPP21) passe avec l'acceptation du PLR, de l'UDC, du Centre et des Vert'libéraux, par 113 voix à 69 et 15 abstentions au Conseil national, et par 29 voix à 8 et 5 abstentions au Conseil des États.

La mouture finale

Le taux de conversion du capital vieillesse descendra de 6,8 % à 6 %. Conséquences : les rentes mensuelles diminueront.

Par exemple : un capital de 100 000 francs accumulé jusqu'à l'âge de la retraite donnera droit à une rente annuelle de 6 000 francs et non plus de 6 800 francs comme jusqu'à maintenant.

Compensations

Seules les personnes faisant partie de la génération transitoire auront droit à un supplément de rente. La période transitoire est de 15 ans à partir de la mise en œuvre de la réforme. Les personnes qui posséderont un avoir de retraite inférieur à 215 000 francs au moment de la retraite auront droit au maximum : 200 francs par mois pour les 5 premières cohortes, 150 francs pour les cinq suivantes et 100 francs pour les cinq dernières cohortes. Les assurés qui bénéficieront d'un avoir entre 215 000 et 430 000 francs toucheront aussi un supplément, échelonné de manière dégressive en fonction de l'avoir. Ceux dont le capital sera supérieur à 430 000 francs ne toucheront rien. En conséquence, seule la moitié des retraités de la génération transitoire touchera une compensation, pleine ou partielle.

Financement

L'institution de prévoyance financera le supplément à la rente pour les ayants droit au moyen d'un apport unique à l'avoir de prévoyance au début du droit à la rente de vieillesse. Le fonds de garantie versera des subsides aux institutions de prévoyance pour financer une partie de l'apport. Le coût est estimé à 2,1 milliards.

Déduction de coordination

Le parlement l'a réduite pour permettre aux bas revenus (le plus souvent des femmes) d'accroître leur capital vieillesse. Fixée aujourd'hui à 25 725 francs, elle s'élèvera dorénavant à 20 % du salaire AVS. Les

Entrée dans la LPP

L'âge du début des cotisations reste fixé à 25 ans. Aujourd'hui, il n'est pas permis de cotiser avec un revenu situé en dessous de 22 050 francs. Désormais, ce sera 19 845 francs. Des montants plus bas ont été avancés durant les débats parlementaires, mais pour ne pas trop fâcher les branches économiques sceptiques, la barre a été remontée. Au final, quelque 100 000 nouvelles personnes seront assurées.

Bonifications de vieillesse

Les taux de prélèvement des cotisations passent de 9 % du salaire coordonné entre 25 et 44 ans, à 14 % dès 45 ans jusqu'à l'âge de la retraite. Cette décision devrait faciliter l'emploi



Le Palais Fédéral

cotisations seront donc obligatoirement perçues sur le 80 % du salaire annuel jusqu'à 88 200 francs. Cette partie du salaire est appelée salaire coordonné.

Autrement dit, un employé gagnant 30 000 francs brut par année verra cette déduction se fixer à 6 000 francs (20 %). Par conséquent, lui et son employeur se répartiront les cotisations sur le montant restant de 24 000 francs.

des travailleurs de plus de 45 ans. Aujourd'hui, les 45 ans – 54 ans paient 15 % et les 55 ans et plus 18 %.

Réactions des diverses parties

À gauche : le parti socialiste, les Verts et l'Union syndicale suisse ne cachent pas leur colère face à la baisse des rentes et des compensations qui ne sont accordées qu'à une portion très réduite des futurs retraités.

La coprésidente du Parti socialiste Mattea Meyer accuse : « si vous construisez un projet dans lequel une infirmière à temps partiel de 50 ans, avec un revenu mensuel brut de 4 500 francs devra à l'avenir payer 147 francs de cotisation supplémentaires par mois pour obtenir 8 francs de rente en moins, alors vous n'avez pas fait votre travail ». Sans surprise, la gauche en appelle à la votation populaire.

À droite : les partis PLR, UDC, Centre et Vert/libéral soutiendront leur loi en cas de référendum. La situation est moins claire du côté des organisations économiques : certaines, sans forcément s'y opposer, ne soutiendront peut-être pas la loi.

Logiquement, l'Union patronale suisse, en tant que partie du compromis des partenaires sociaux, ne devrait pas combattre le référendum, mais un revirement de leur part n'est pas impossible.

Toujours côté patronal, la conseillère nationale UDC et patronne d'EMS-Chemie Magdalena Martullo-Blocher a voté non au vote final, pas pour les mêmes raisons que la gauche. Le Centre patronal vaudois exprime

un certain mécontentement. Il trouve le coût du projet final trop élevé. L'USAM qui refusait le compromis des partenaires sociaux exprime encore une certaine hostilité à l'égard du projet sorti du parlement. Il en est de même de GastroSuisse, la faîtière de l'hôtellerie-restauration, et de l'Union suisse des paysans. Ils déplorent tous que la réforme entraîne des dépenses supplémentaires de cotisations du fait de l'abaissement du seuil d'entrée, et de l'abaissement de la déduction de coordination. Que feront-ils en cas de référendum ?

Particularité : l'UDC devrait défendre la réforme contre une Union suisse des paysans, composante traditionnelle de sa base.

Sans surprise, le vendredi 31 mars, la gauche et les syndicats ont lancé le référendum contre la réforme du 2^e pilier. L'heure de vérité sonnera en mars 2024, date probable de la votation populaire.

■ Roland Rapaz

Références : *24 Heures*, *Le Temps*, site du Parlement.

Les promesses faites aux femmes

Certains se rappelleront peut-être qu'avant et après la votation de septembre dernier sur AVS21, dont l'enjeu principal était le passage de l'âge de la retraite des femmes de 64 ans à 65 ans, plusieurs élus et surtout élues de droite se sont engagés à œuvrer à l'amélioration des rentes des femmes dans la LPP. « Votons l'âge de la retraite à 65 ans pour les femmes et nous travaillerons sur le deuxième pilier pour corriger les inégalités », qu'ils et elles disaient.

Or, il n'en est plus guère question au cours des débats sur LPP21. Et ce malgré les interventions socialistes et vertes et même de représentantes de la droite comme la conseillère nationale PLR/VD Jacqueline de Quattro pour qui : « Le projet ne tient pas les promesses faites aux femmes pendant la campagne AVS21 ».

Les seules décisions qui pourraient améliorer quelque peu la situation des femmes dans la LPP sont l'abaissement du seuil d'entrée et surtout de la déduction de coordination, au prix d'une diminution de leur salaire net pour un gain de rente très faible. Ces décisions permettront à plus de femmes d'entrer dans la LPP. Pour la gauche c'est raté.

Signez le référendum contre LPP 21!



**Payer plus,
toucher moins !**

Il y a tout juste six mois, l'âge de la retraite a été augmenté pour les femmes, contre notre volonté. Le 17 mars dernier, la majorité de droite du Parlement fédéral a adopté la

réforme de la prévoyance professionnelle (LPP 21). Les belles promesses faites durant la campagne sur AVS 21 ont vite été balayées : LPP 21 prévoit une baisse des rentes et une hausse des cotisations. Payer plus pour toucher moins de rentes... Nous devons empêcher cela par référendum ! La collecte de signatures a démarré. Merci de signer et de faire signer la feuille jointe !

Rentes à la baisse

Le taux de conversion appliqué au capital épargné permet de calculer le montant de la rente LPP versée à la retraite. Le parlement a décidé de le faire passer de 6,8 % à 6 %. Conséquence : des rentes plus petites, jusqu'à 3240 francs par an.

Compensations à la baisse...

Suivant un projet concocté par l'USS et l'Union patronale suisse, le Conseil fédéral avait proposé de compenser ces baisses pour l'ensemble des assuré-e-s et sans limitation dans le temps, via une cotisation de solidarité de 0,5 % touchant aussi les très hauts salaires. Le Parlement a fortement revu le mécanisme à la baisse. Finalement, seule la moitié de la « génération transitoire » touchera une compensation d'au maximum 200 francs jusqu'à la fin de cette période seulement.

... Cotisations à la hausse

La déduction de coordination, cette part du salaire sur laquelle employeurs et employé-e-s ne paient pas de cotisations LPP, fixée à 25 725 francs aujourd'hui, sera baissée. Son montant représentera désormais les 20 % du salaire. Donc, augmentation des cotisations – puis des rentes – pour les personnes touchant de bas salaires et les temps partiels.

Enfin, le seuil d'accès au 2e pilier sera abaissé. Au lieu de toucher 22 000 francs par an pour cotiser à la LPP, il faudra désormais gagner au moins 19 800 francs. 100 000 personnes supplémentaires devraient ainsi être assurées.

Le référendum est lancé

LPP 21 illustre où aboutissent les manœuvres des partis bourgeois, pour lesquels il est simplement insupportable que les plus riches soient un peu plus solidaires. LPP 21 montre à quel point la majorité bourgeoise a abandonné la promesse de garantir une retraite décente pour tous les salarié-e-s, allègrement soutenue par les lobbyistes du secteur de la finance, les assureurs et les associations patronales.

La résistance est lancée : signez et faites signer le référendum !

Feuilles de signatures à télécharger sur le site du SSP :

<https://ssp-vpod.ch/downloads/campagnes/lpp21/feuille-de-signatures-contre-lpp-21.pdf>

COUP DE PROJECTEUR

Grignan sous le pinceau d'Italo De Grandi

La Fondation De Grandi présente une belle exposition originale. Le village de Grignan, dans la Drôme, est surtout connu pour son château, où au XVII^e siècle, Madame de Sévigné écrivit ses fameuses lettres à sa fille. Plus récemment, au XX^e siècle, ce fut aussi le lieu de rencontre de plusieurs artistes. Dès 1953, le grand poète vaudois Philippe Jaccottet (1925-2021), dont l'œuvre est entrée récemment dans la prestigieuse collection de la Pléiade, s'était installé à Grignan. En 1966, le peintre Italo De Grandi (1912-1988) y alla régulièrement lui aussi. Il y acquit en 1972 une maison en ruines, « La Grangeasse », qu'il restaura lui-même. L'amitié entre les deux hommes put se développer dans cette Drôme, que l'un et l'autre ont chantée, par les mots ou par le pinceau.

La villa très sobre qui abrite L'Atelier De Grandi, conçue en 1939 par l'architecte d'avant-garde Alberto Sartoris, les met en dialogue. Les

extraits de poèmes de Jaccottet ont été choisis par la grande spécialiste de son œuvre, elle-même poète reconnue, José-Flore Tappy.

Mais c'est surtout aux aquarelles, ainsi qu'à quelques huiles d'Italo De Grandi que le visiteur prêterait son attention. La Drôme est à la jonction de la France du Nord et de celle du Sud. Si on y cultive la lavande, elle présente des paysages plus austères que ceux de la Provence, et comparables à ceux de l'Ombrie. Le peintre a représenté des maisons du village de Grignan. Certaines toiles attestent l'influence de Cézanne et des premiers cubistes, même si De Grandi s'est toujours montré très réticent envers l'art contemporain. Il est resté fidèle à la figuration et voulait garder l'esprit d'artisan qui fut celui des grands artistes de la Renaissance florentine. Dans toutes ses toiles et aquarelles sur papier, on observera son souci de rigueur dans la composition. Ses paysages, où la figure humaine est totalement

Italo De Grandi

Plat de pêches, 1966

signé en bas à droite, aquarelle sur papier, 18 x 44 cm. Collection privée Suisse.



Italo De Grandi
Jardin au soleil

non daté,
 signé en haut à droite,
 huile sur toile,
 49 x 60 cm,

Collection privée Suisse.



absente, présentent une atmosphère à la fois de mélancolie et de sérénité, en communion avec la nature. Ils invitent les visiteurs de l'exposition, sur fond très discret de musique classique, au silence, à la méditation, à la paix de l'âme. Philippe Jaccottet écrit : « Pas de clochers. Mais dans toute l'étendue, l'heure de l'éternité qui bat dans des cages de buée. » Le travail à l'aquarelle ne permet guère les couleurs éclatantes. La lumière est comme un peu voilée. Aux motifs « pittoresques », le peintre préférerait les paysages dénudés, comme dans *Carrière de sable clair*. Lavandes en différentes saisons, chênes verts et autres essences, maisons de petits villages de la Drôme sont déclinés avec sobriété, simplicité et une très grande délicatesse. Pas d'esbroufe dans cet art, où tout semble juste et à sa place. Moins connues sans doute, et donc à découvrir, sont les superbes natures mortes du peintre. Celui-ci se réfère à l'art hollandais, mais sans le souci d'illusionnisme stupéfiant, par lequel les artistes des Pays-Bas acquéraient leur réputation. Et pourtant, quelle maîtrise technique chez Italo De Grandi, lorsqu'il nous montre un chèvre frais, des bigarreaux, des

raisins que l'on voudrait croquer, comme dans la très belle huile *Fruits aux linges blancs* ! Italo De Grandi n'a donc pas réinventé l'art. S'appuyant sur l'exemple des maîtres anciens, mais avec une tonalité bien à elle, une humilité face à la nature et face à l'art, son œuvre enchantera les visiteurs, qui seront également séduits par les extraits de poèmes de Jaccottet qui lui répondent. Le magnifique catalogue de l'exposition, avec la reproduction des toiles et aquarelles, ainsi que ses textes éclairants, permet de mieux comprendre les œuvres et poèmes présentés, et d'en conserver le souvenir.

■ Pierre Jeanneret

« GRIGNAN. ITALO DE GRANDI ET PHILIPPE JACCOTTET », MUSÉE L'ATELIER DE GRANDI, CHEMIN D'ENTRE-DEUX-VILLES 7, 1802 CORSEAUX/VEVEY, JUSQU'AU 29 OCTOBRE, OUVERT DU JEUDI AU DIMANCHE DE 13H30 À 18H.

Auguste Veillon, lacs et montagnes suisses, Nil et désert

Le Musée d'art de Pully a choisi de présenter un artiste du XIX^e siècle un peu oublié, le natif de Bex Auguste Veillon (1834-1890). Disons-le d'emblée, il ne fut pas un génie de la peinture ni ne brilla par son audace. C'est typiquement ce qu'on appelle un « petit maître », bénéficiant cependant d'une solide technique picturale, et dont les toiles sont souvent fort belles. Elles séduiront un large public.

La présentation est en deux parties. La première est dévolue aux œuvres réalisées en Suisse. Dans notre pays, Auguste Veillon a essentiellement peint des lacs et des montagnes. Ces dernières constituaient un facteur d'unification et d'identification dans la Suisse moderne, née en 1848. Sans être extrêmement original, l'artiste a composé

de belles toiles dans l'Oberland bernois, en Engadine, ou encore sur les bords du lac Léman, et cela dans des formats divers, les plus intéressants étant souvent les plus petits. Les sommets enneigés sous un ciel d'azur, ainsi que les lacs où se reflètent les voiles latines de nos barques, sont traités avec des couleurs douces, en mineur. Au contraire de François Bocion, où apparaissent, sur fond de crépuscules sanglants, des bateaux à vapeur, Auguste Veillon élimine tous les signes de modernité. De manière un peu passéiste, il peint une Suisse alpestre fidèle à notre mythologie nationale. On remarquera l'importance qu'il accorde à l'eau. Ses cadrages, toujours originaux, laissent à cette dernière une place plus ou moins importante.



Auguste Veillon
Mont-Rose et lac de Riffel

vers 1878, huile sur toile, 39,5 x 63,5 cm. Collection privée

Auguste Veillon
Voilier sur le
Léman avec
vue sur les
Dents-du-Midi
 s.d., huile sur
 toile,
 76 x 109 cm,
 Collection privée



L'élément le plus moderne dans ses toiles est sans doute son traitement des feuillages frémissants, qui fait songer à Camille Corot. Une mention pour son tableau intitulé *Matin à Clarens*.

De Venise et Naples, Veillon a laissé des vues où la nature, le ciel brumeux de la lagune, les eaux, l'emportent sur la représentation des monuments.

C'est la suite de l'exposition qui est la plus originale, bien qu'elle relève d'un genre très prisé à l'époque, l'orientalisme, notamment dans la représentation de l'Égypte. Auguste Veillon a beaucoup voyagé à travers le monde arabe, en Tunisie, à Damas, en Terre sainte, et surtout le long du Nil. Loin de rechercher des motifs « pittoresques », il s'est surtout intéressé à la nature. En témoignent de magnifiques couchers de soleil sur le fleuve, avec des dégradés de rouges crépusculaires. Les êtres humains sont presque absents de ses tableaux, ou alors statiques, contemplant le paysage, telle *La porteuse d'eau devant Philae*, un célèbre temple pharaonique, relégué un peu dans le lointain.

En Terre sainte, qui faisait alors partie de

l'Empire ottoman, Auguste Veillon a peint des tableaux où règne une ambiance « biblique ». On remarquera particulièrement les *Murailles de Jérusalem*, vues de manière panoramique, à contre-jour, comme on les aperçoit depuis le Jardin des Oliviers, avec un premier plan de noirs cyprès, qui confèrent au tableau une atmosphère tragique.

L'artiste peint aussi le désert où, dans l'immensité nue, on voit de loin des Bédouins et leurs tentes, sans préoccupation ethnographique ou « couleur locale ». Ce qui séduit Auguste Veillon, c'est toujours l'ambiance, les variations de la lumière et ses reflets sur les eaux. L'exposition pulliérane nous offre donc la belle découverte d'un artiste méconnu !

■ Pierre Jeanneret

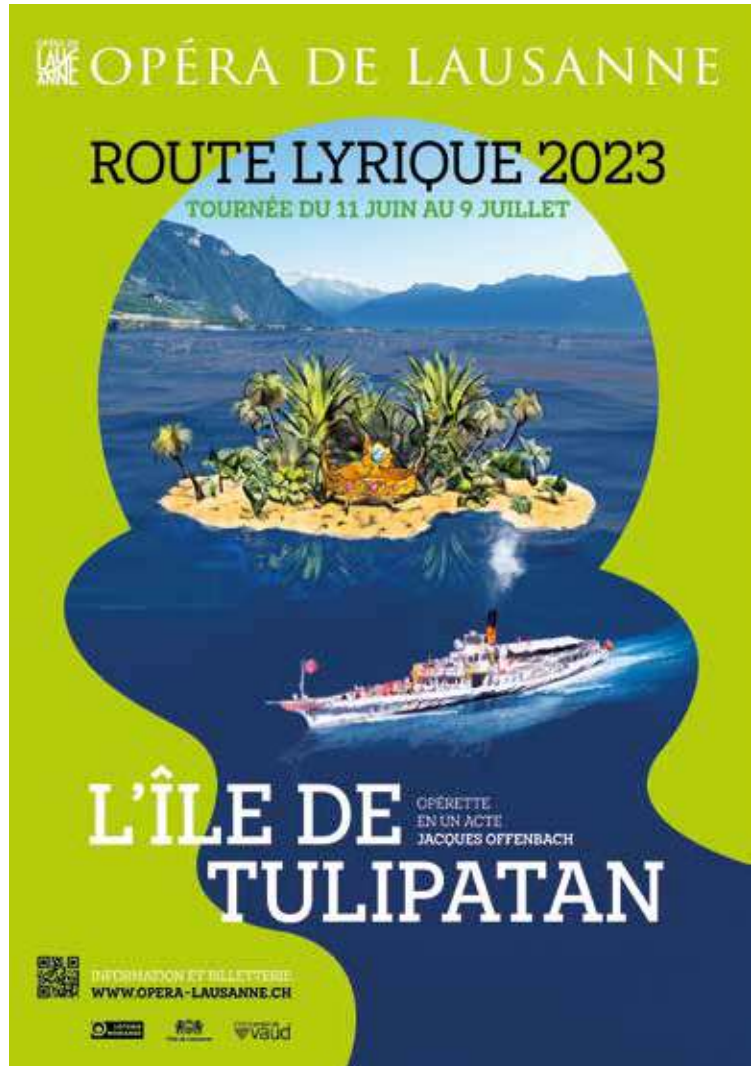
« AUGUSTE VEILLON. VOYAGES AU FIL DE L'EAU », MUSÉE D'ART DE PULLY, JUSQU'AU 18 JUIN.

Opérette Bouffe Route Lyrique L'île de Tulipatan de Jacques Offenbach

La Saison culturelle de Renens propose une échappée sur L'île de Tulipatan. Cette opérette parodique et audacieuse de Jacques Offenbach offre une aventure musicale autant poétique que décoiffante! « Si, comme vous, j'étais un homme... » Sous des habits loufoques imaginés par Offenbach, « L'île de Tulipatan », présenté par La Route Lyrique, nourrit une réflexion profonde sur la place de l'homme et de la femme dans la société exotico-fantaisiste d'une île mystérieuse nommée Tulipatan et gouvernée par un duc tout-puissant : Cacatois XXII. Comme tout monarque absolu, Cacatois n'attend qu'une chose de son épouse : qu'elle lui donne un fils, afin d'assurer sa descendance. Ladite épouse n'accouchant que de filles qu'il tue au fur et à mesure, elle décide de sauver la dernière en la nommant... Alexis.

Créée en 2010, la Route Lyrique de l'Opéra de Lausanne invite chanteuses et chanteurs et instrumentistes fraîchement diplômé.e.s des écoles supérieures de musique de la région, accompagné.e.s de technicien.ne.s du spectacle en fin d'apprentissage, à présenter une opérette ou un opéra-comique dans

différentes villes du territoire romand, sans oublier quelques étapes en France.



**SALLES DE SPECTACLES DE RENENS,
DIMANCHE 25 JUIN 2023 À 17H**

Rentes à la baisse

Au cœur de LPP 21, on trouve la baisse du taux de conversion. Ce taux est appliqué au capital de retraite épargné dans une caisse de pension. Il permet de calculer le montant de la rente LPP versée à la retraite. Le parlement a décidé de faire passer ce taux de conversion de 6,8 % à 6 %. Conséquence : « Le capital constitué par un rentier durant son activité professionnelle aboutira à une rente plus petite »[1]. Selon les calculs de l'Union syndicale suisse (USS), la baisse pourra atteindre 3240 francs par an. Un montant auquel s'ajouteront les pertes de pouvoir d'achat dues à la hausse constante des primes d'assurance maladie et à l'absence de compensation du renchérissement dans le 2^e pilier, ajoutée la faîtière syndicale. Cette attaque contre le pouvoir d'achat des salarié-e-s et retraité-e-s est d'autant plus inacceptable que l'argument principal brandi par ses partisans de droite vient de tomber à l'eau. « Pendant longtemps, la réduction a surtout été justifiée par le fait qu'il y avait trop peu de possibilités de placement sûres et rentables pour garantir des rentes aussi élevées. Avec le retournement des taux d'intérêt, cet argument a perdu de son urgence »[2].

Compensations à la baisse...

Au Parlement, les discussions ont beaucoup porté sur les compensations nécessaires pour faire accepter la baisse du taux de conversion. Suivant un projet concocté par l'USS et l'Union patronale suisse, le Conseil fédéral avait proposé de compenser ces baisses pour l'ensemble des assuré-e-s et sans limitation dans le temps, via une cotisation de solidarité de 0,5 % touchant aussi les très hauts salaires. Les élues et élus fédéraux ont fortement revu le mécanisme à la baisse. Finalement, seule la moitié de la « génération transitoire », soit les quinze premières années qui suivront l'entrée en vigueur de la réforme, touchera une compensation. Celle-ci se montera à 200 francs au maximum (pour les personnes ayant accumulé un capital inférieur ou égal à 215 000 francs ; au-dessus, le montant sera plus bas) et sera dégressive. Au-delà de la période transitoire, il n'y aura plus aucune compensation.

...Cotisations à la hausse

Autre point fort de la révision : la baisse de la déduction de coordination, cette part du salaire sur laquelle employeurs et employé-e-s ne paient pas de cotisations LPP. Fixé à 25 725 francs aujourd'hui, son montant représentera désormais les 20 % du salaire. Ce système se traduira par une augmentation des cotisations, puis des rentes, pour les personnes touchant de bas salaires et les temps partiels. Un élément qui explique les réticences de certains secteurs patronaux, notamment l'Union suisse des paysans et *Gastrosuisse*, opposés à LPP 21.

Enfin, le seuil d'accès au 2^e pilier sera abaissé. Au lieu de toucher 22 000 francs par an pour cotiser à la LPP, il faudra désormais gagner au moins 19 800 francs. 100 000 personnes supplémentaires devraient ainsi être assurées.

Payer plus, toucher moins

Pour l'Union syndicale suisse, LPP 21 se traduira par un recul net pour une majorité des salarié-e-s et retraité-e-s : « Les personnes proches de la retraite ne toucheront qu'un quart de la compensation intégrale des réductions de rentes. Et pour les personnes qui ne font plus partie de la génération de transition, ce sera : payer plus pour toucher des rentes plus basses. Même les très jeunes salarié-e-s auront droit, après quarante ans d'épargne, à des rentes encore plus basses que ce qu'on leur a promis jusqu'ici ». Le président de l'USS, le conseiller national socialiste Pierre-Yves Maillard, dénonce de son côté les manœuvres des partis bourgeois, pour lesquels « il est simplement insupportable que les plus riches soient un peu plus solidaires »[3].

Le référendum est lancé

LPP 21 « illustre à quel point la majorité bourgeoise a abandonné la promesse de garantir une retraite décente pour tous les salarié-e-s, allègrement soutenue par les lobbyistes du secteur de la finance, les assureurs et les associations patronales », résume l'USS.

La résistance est lancée : signez et faites signer le référendum !

RÉFÉRENDUM CONTRE LA BAISSE DES RENTES



Publié dans la Feuille fédérale le 28.03.2023

Référendum contre la modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle). Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'art. 281 respectivement l'art. 282 du Code pénal.

N° postal:		Commune politique:		Canton:	
N°	Nom et Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	
1.					
2.					
3.					

Expiration du délai référendaire : 6 juillet 2023

Le comité du référendum se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus.	
Le /la fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.	
Le /la fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)	
Lieu	Date
Signature manuscrite	Fonction officielle
Soeau	

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée rapidement au comité référendaire :
Référendum LPP, Case postale 866, 9430 St. Margrethen



RÉFÉRENDUM



**Payer plus,
toucher moins !**

Payer plus...

Les cotisations salariales augmenteront massivement sur les salaires bas et moyens. En tout, cela nous coûtera 40 milliards de plus... pour des rentes plus basses !

...pour des baisses de rentes

Les rentes du 2^e pilier diminuent depuis des années. La réforme de la LPP entraînera de nouvelles baisses, jusqu'à 3240 francs par année.

Seul gagnant : le secteur financier

Seules les assurances, les gestionnaires de caisses de pensions et les courtiers tireront profit de la réforme : ils pourront continuer à se remplir les poches. Aujourd'hui déjà, ils prélèvent 7 milliards de francs chaque année sur nos avoirs de vieillesse.

Signez aujourd'hui encore !

www.baisses-des-rentes.ch

AVIVO Vaud



Gewerkschaft des Verkehrspersonals
Syndicat du personnel des transports
Sindicato del personale del transport



GAS/ECR/ICR

nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare

50212888
000128

LAPOSTE



Référendum LPP
Case postale 866
9430 St. Margrethen

Faire paysan

C'est certainement parce que j'ai grandi à la campagne et que j'ai eu le privilège de pratiquer le « métier de bovaïron » entre 8 et 12 ans, mais c'est aussi certainement « parce qu'on est tous fille ou fils, petites-filles ou petits-fils, ou parents de paysans » que j'ai lu d'un trait le dernier livre de Blaise Hofmann avec une réelle émotion. L'auteur a rêvé que les paysans et les citadins se parlent, se comprennent, se soutiennent, construisent ensemble un monde meilleur, durable. Depuis la sortie, il y a bien longtemps de « Le courage de la terre », le livre de Louison Dutoit qui, à 80 ans, assistait à la victoire du veau d'or décimant notre société, je n'avais plus consacré assez de temps à comprendre l'évolution du monde agricole.

Nous avons tous été choqués par le nombre affolant des suicides paysans. Ils sont 40 fois plus nombreux que ceux qui arrivent dans le reste de la société. C'est un métier à risques puisque les accidents y sont trois fois plus nombreux que dans la moyenne suisse. La solitude d'un nombre important d'exploitants nous a été expliquée lorsque nous avons entendu que l'EERV avait nommé un aumônier pour leur venir en aide. La paysannerie n'a plus assez de défenseurs sous la coupole. L'ancien PAI est depuis longtemps aux ordres d'un milliardaire. Comme les libéraux-radicaux, il a besoin que le pays respecte scrupuleusement les règles de l'OMC pour pouvoir exporter. Dès lors le prix du lait est passé de 1,07 en 1991 à environ 0,60 aujourd'hui. Dans ce bouquin, la réalité des paiements directs n'est pas oubliée pour autant.

Le livre de Blaise Hofmann nous entraîne dans toutes sortes d'exploitations diverses. Elles essayent de se diversifier, d'être résilientes, d'inventer des collaborations modernes avec les consommateurs. Mais aussi avec des manières nouvelles de se soustraire à l'exploitation des grands distributeurs. Nous apprenons que, comme il en existe dans nos grandes banques protectrices d'importants millions d'argent sale, des fuites ont prouvé que

Migros et COOP dégagent des marges sur les produits laitiers de 57 %, respectivement de 46 %. Ou de 67 % sur une tomme vendue par Migros et 92 % sur un yogourt de chez COOP.

De toujours, ceux qui ont conduit les luttes ouvrières ont cherché à unir ouvriers et paysans. Mais le conservatisme crasse d'un grand nombre d'agriculteurs a été largement exploité par la grande bourgeoisie. Le paysan se sent plus entrepreneur que travailleur acharné et mal payé. La première qualification le rend plus fier que la deuxième. De toute manière, pour que nous soyons le plus nombreux possible à accorder un profond respect à ces concitoyens et concitoyennes qui nous nourrissent, **je vous invite tous à lire « Faire paysan »** de Blaise Hofmann. Éditions Zoé.

■ Pierre Aguet

PUBLICITÉ

Oui à la Loi climat

La loi climat, sur laquelle nous voterons le 18 juin, est le contre-projet indirect à l'initiative sur les glaciers. Elle définit un plan clair et contient des mesures concrètes pour que la Suisse puisse atteindre la neutralité carbone en 2050.

En tant que pays alpin, la Suisse est particulièrement touchée par le réchauffement climatique. La température moyenne augmente, nos glaciers fondent et les étés sont marqués par des épisodes de sécheresse. Avec la loi climat, la Suisse prend ses responsabilités vis-à-vis de la population, de l'environnement, de l'économie et des générations futures.

Avec le slogan « Protégeons ce qui compte », la campagne pour le OUI met l'accent sur des valeurs fondamentales de notre pays : la protection de la population, des conditions nécessaires à la vie et de la nature. La Suisse s'y est engagée avec 195 États dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, et la loi climat lui permet de mettre en œuvre cet objectif.

▪ Andrea Eggli

Sortons de la crise climatique

La température annuelle moyenne pendant la période de référence, soit la préindustrielle, était de 3,86 degrés. En 2022, elle était de 7,4 degrés, près du double. 2022 est l'année où les glaciers suisses ont perdu le plus de volume, 6 % ou 3 km³. Pour la première fois depuis le début des mesures, 20 degrés ont été mesurés au nord des Alpes en janvier 2022. Les skieurs doivent descendre sur des tapis blancs faits de neige artificielle, au milieu de pâturages beaux verts. Le changement climatique n'est pas un scénario d'avenir. Il est visible aujourd'hui. Il y a une nette accélération de la crise.

Pour secouer l'inaction des politiques paralysés par les lobbys du pétrole et du gaz,

une initiative dite des glaciers a été lancée avec succès. Elle vise à la protection du climat. Elle a également obtenu un certain succès auprès des chambres fédérales qui lui ont opposé un contre-projet. Ce dernier, relativement satisfaisant, a trouvé l'appui des initiants qui ont retiré leur initiative. Mais l'actuel conseiller fédéral Albert Rösti, chef du DETEC, ancien président de l'UDC (2016-2020), ancien président du lobby du mazout et des autres combustibles fossiles de 2015 à 2022, également président de l'ASTAG parmi ses 16 mandats extérieurs à ses responsabilités politiques, a lancé un référendum contre cette loi. Nous devons donc voter le 18 juin.

La moyenne globale des températures est aujourd'hui plus élevée que jamais au cours des 2000 dernières années. La Suisse se réchauffe plus que la moyenne. Les vagues de chaleur ainsi que les journées et les nuits chaudes sont devenues nettement plus fréquentes au cours des dernières décennies. Dans les années 60-70, on ne mesurait pas de jours avec des températures de 30 degrés qui représentent la canicule. Aujourd'hui, il y en a environ 20 par année. Ce sont les services de la Confédération qui communiquent ces chiffres. Le permafrost peut atteindre 80 mètres de profondeur et stabilise les versants. Hélas, il perd également de sa solidité et des catastrophes menacent nos vallées alpines.

N'écoutez pas ceux qui disent que la Suisse est trop petite pour avoir une influence sur le climat de la planète. Elle fait partie des nations qui sont les plus responsables de ces dérèglements puisqu'il faudrait trois planètes pour répondre aux besoins démesurés des consommateurs de notre pays. Nous avons le devoir, pour les générations futures, d'engager un changement et même si cette loi est un peu trop raisonnable, elle mérite que vous lui accordiez votre soutien.

▪ Pierre Aguet

Reflet de la vie d'un service de pédiatrie au Niger

Je viens de rentrer d'une mission de trois mois dans un service de pédiatrie au Niger pour le compte d'une ONG. Expérience extrêmement positive pour moi, et je ne peux que remercier ladite ONG de m'avoir fait confiance. Globalement, un travail magnifique et intense se fait qui permet à plus de 9 enfants sur 10 de sortir de l'hôpital guéri ou en voie de guérison. J'aimerais rendre un hommage particulier à tout le personnel paramédical, mais aussi à celui de la logistique : malgré des conditions de travail pas toujours faciles (ils doivent tous repostuler, et cela pour la troisième fois en deux ans, pour le début mai et, me disaient-ils ne pas savoir s'ils étaient réengagés encore la semaine passée; le salaire arrive souvent avec 10-15 jours de retard; etc.), ils assurent l'essentiel du travail et permettent que le service soit propre, avec de l'eau en permanence, et font qu'un générateur se mette en marche dès la moindre coupure de courant (c'est d'autant plus important qu'au moins 20 enfants en permanence en dépendent, puisqu'ils ont besoin d'oxygène fourni par un concentrateur électrique). Cela nous permet de nous centrer sur notre rôle de médecin.

Travailler dans un pays où le système de santé est très fragile, où des maladies pourtant fréquentes sont « orphelines »¹ reste une expérience parfois difficile. D'abord parce que malgré les efforts de tous, la mortalité des patients est largement plus élevée que dans nos pays : il y en a presque tous les jours, parce que les enfants arrivent souvent déjà très malades, ont reçu une médication traditionnelle parfois hélas délétère, que leur état nutritionnel est catastrophique et aussi parce que nos moyens techniques (et humains) sont limités. Je pense à ce petit enfant tout dodu de quelque mois décédé d'une coqueluche par épuisement respiratoire sans que l'on ne puisse rien faire. Et il y a ceux qui s'en vont sans que l'on puisse comprendre bien le pourquoi alors que leur



voisin avec un même tableau clinique et la même prise en charge s'en sort : c'est dur et frustrant et l'on voudrait avoir un peu plus de moyens techniques pour mieux pouvoir affiner les traitements. Mais, sans imagerie et avec un laboratoire minimal, c'est impossible. Et serions-nous réellement plus efficaces ?

Un très grand nombre des patients arrivent avec des anémies très sévères (avec parfois seulement 2 grammes d'hémoglobine pour une normale à 10). La transfusion est le traitement salvateur, hormis la prise en charge de la cause de l'anémie qui est souvent liée à un paludisme. Et je dois dire que je n'ai vu nulle part dans ma carrière une disponibilité si rapide de sang compatible : moins de 10 minutes après l'admission, le sang commence à couler dans les veines de l'enfant et il ne manque jamais. C'est dire combien cette organisation est bien rodée.

Il y a des situations qui désespèrent comme celle d'une mère avec une double mastite sévère et dont le petit était hospitalisé pour un retard de prise pondérale et une pneumonie : on (donc tout le personnel !) n'a compris qu'après trois jours que l'accompagnante n'était pas la mère, lorsque celle-ci a rejoint le service, déchargée du service voisin parce qu'elle n'avait plus d'argent pour payer la suite du traitement. Après discussions, l'ONG a pris en charge les coûts, mais le suivi est resté

chaotique (elle n'a pas vu de médecin) et la santé de cette maman s'est dégradée et l'on a finalement décidé de référer l'enfant (qui était sous notre responsabilité) et la mère dans l'hôpital national universitaire dans l'espoir d'une prise en charge adéquate. L'accès aux soins pour tous est encore un rêve loin de se réaliser. Et en parallèle, l'enfant d'un responsable, pourtant pas très malade, a eu droit à un traitement hors de tout protocole (et pas forcément approprié) par « décision supérieure ». Dans ces situations, on nous rappelle que nous ne sommes là que pour appuyer le ministère de la Santé.

Ces passe-droits existent partout, mais ils sont encore plus insupportables dans un pays comme le Niger.

Mais il y a aussi ces enfants qui s'en sortent bien : je pense à une petite fille de 8 mois qui soudain ne se tenait plus assise sans autre signe qu'une petite fièvre : dans les examens faits à l'admission, on a mis en évidence un paludisme que l'on a traité et « comme par miracle » trois jours plus tard tout était rentré dans l'ordre. Ou ce garçon avec un paludisme

grave et présentant des convulsions difficiles à juguler, une température à 40 en plateau pendant plus de 24 h et que j'ai retrouvé cinq jours plus tard assis dans son lit dévorant son repas.

Dans un tel service, on est dans l'urgence et l'on redonne une chance aux enfants, qui pourtant retournent dans leur situation sociale plus que précaire : c'est en agissant à ce niveau que la santé va s'améliorer sur le long terme plus qu'en favorisant l'accès aux soins, mais l'un ne va pas sans l'autre.

■ Dr Bernard Borel

Chronique parue dans le *Courrier* du 28 avril 2023.

¹ Voir mes chroniques du 3 et 31 mars 2023.

PUBLICITÉ

PUBLICITÉ

Muscler son cerveau

Comme on le sait, beaucoup de personnes âgées de Suisse s'engagent, bien souvent bénévolement, pour différentes activités auprès de leur famille (garde de petits-enfants, proche aidant) ou d'associations diverses. Ce dynamisme important est la preuve de la bonne santé physique et mentale de cette tranche de la population et représente une ressource rarement mise en avant dans l'économie du pays.

Un autre signe de l'entrain des « anciennes et anciens » est leur envie toujours plus grande d'apprentissage et d'acquisition de connaissances. Nous ne sommes jamais trop formés et un récent rapport de l'Organisation faîtière des neuf universités suisses des seniors et de l'Association des universités populaires suisses éclaire ce sujet. Il montre à quel point cet appétit pour les formations de toutes sortes est positif pour les seniors et les maintient voire développe leur état général et leur santé. Bien entendu, l'accessibilité (et le prix) de ces prestations peut représenter un frein pour certaines et certains, de même que l'ouverture aux technologies nouvelles qu'elles exigent bien souvent. Mais l'offre existe et celles et ceux qui le veulent peuvent y trouver leur bonheur selon leur motivation. Bien sûr la pandémie est passée par là, mais les formations ont maintenant repris et leur rythme revient progressivement à la normale.

L'enquête menée pour le rapport montre que dans l'ensemble les formations proposées aujourd'hui sont jugées attrayantes, surtout si elles impliquent une participation des personnes, comme les questions lors de conférences, les travaux pratiques parfois, voire les visites. Les cours « en ligne » ou purement numériques sont jugés moins stimulants et remportent un succès plus mitigé (sauf évidemment en cas de restriction des contacts comme ce fut le cas durant la pandémie).

Les participants sont aussi plus motivés par



l'acquisition de nouvelles connaissances que par la spécialisation dans un domaine déjà connu. Les prestations proposées doivent donc être très variées et leur contenu doit être transmis de manière agréable, comme l'attitude du conférencier par exemple, ou l'acoustique de l'endroit où est donnée la formation. Il ne s'agit donc bien souvent pas seulement de répondre à « Qu'est-ce qui est transmis? », mais aussi de « Comment est-ce transmis? ».

Le rapport conclut que les plus de 60 ans intéressés par ces formations ne constituent pas un groupe homogène : leurs attentes sont très diversifiées, tant dans leurs capacités économiques que dans leurs bagages préalables (niveaux de formation acquise au long de la vie « active »). Dès lors l'offre doit répondre aussi à cette diversité en proposant des formations de toutes sortes, et de tous niveaux. C'est déjà le cas, mais ce point peut certainement encore être amélioré pour répondre aux demandes du plus grand nombre, et aboutir ainsi à un des objectifs de l'Organisation mondiale pour la santé (OMS) pour ces prochaines années : vieillir en bonne santé (voir à ce sujet le *Courrier de l'AVIVO* 05/2022).

Mais il ne faut pas se leurrer non plus : les personnes âgées ne profitent pas toutes des formations proposées. Si les « jeunes

vieux » sont habitués à la notion de formation continue et veulent ou peuvent poursuivre dans ce sens à la retraite, ce n'est pas le cas pour des personnes plus âgées, et les femmes en particulier, qui n'ont pas eu accès à cette ouverture durant leur « carrière » et ne songent pas à s'y mettre ensuite. Or bien souvent les sujets de société, comme les objets de votation par exemple, se complexifient et nécessitent

de bien comprendre ce qui se passe. Sans bagage, cela peut donc aboutir à isoler (ou à manipuler) encore plus cette catégorie défavorisée de la population. La formation est donc primordiale, mais n'atteint pas toujours les personnes qui en auraient besoin.

■ Pierre Butty

Quelques fournisseurs de connaissances dédiées aux personnes âgées (liste non exhaustive) :

- Universités des seniors, du type « Connaissance 3 », qu'on trouve dans pratiquement tous les cantons,
- Universités populaires, qui ont aussi des antennes dans de très nombreux cantons suisses,
- Offres de formations de proximité (paroisses, communes, associations, établissements type EMS ou centre de loisirs pour personnes âgées, voire les offres privées)

PUBLICITÉ

COURRIER DES LECTEURS

La minute philosophique de Philippe Bron à Epesses

S'adapter ou créer le futur ?

Une des définitions de l'intelligence est la faculté de s'adapter aux situations inhabituelles. Lorsque ces situations inhabituelles évoluent trop vite par rapport au temps nécessaire à l'espèce qui doit s'y adapter ou pire, deviennent incohérentes, cela provoque chez l'espèce vivante un stress.

C'est ce stress (provoqué par la frustration) qui provoque le burn-out, la colère, la dépression, le sentiment d'impuissance à gérer tout ce qui nous arrive.

...

En résumé, on se positionne en victime. Et on s'aperçoit qu'on n'est pas seul dans cette situation.

...

Une autre approche est de mettre ses capacités intellectuelles à CRÉER une nouvelle situation qui nous convient, pour contrer les griefs qu'on attribue aux personnes responsables de ces changements inhumains auxquels on est soumis !

On s'aperçoit alors qu'en créant cette nouvelle situation, cela répond à l'attente de beaucoup de personnes démunies de la capacité à créer ce nouveau retour à la solidarité et à l'intelligence du cœur.

■ Philippe Bron
(© philolavaux.ch)

PUBLICITÉ

AVEC NOS SECTIONS

Section de Renens et environs

Sortie du 15 mars de l'AVIVO Renens et environs au château de Chillon

Une petite équipe motivée a visité ce lieu marqué par trois grandes périodes historiques : la savoyarde du XIII^e siècle à 1536 ; la bernoise de 1536 à 1798 ; la vaudoise de 1798 à nos jours.

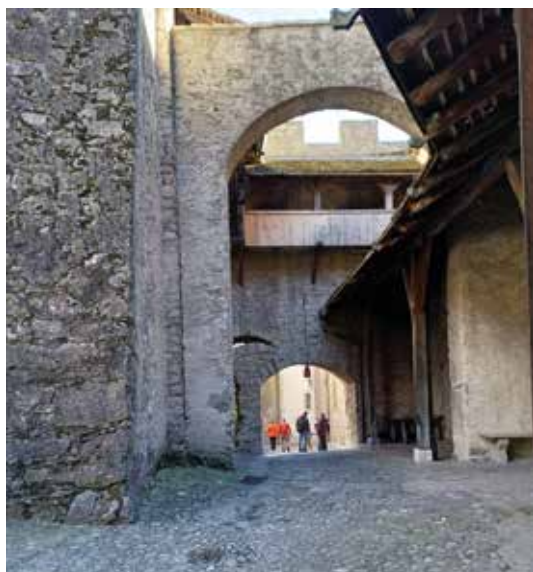
Cette forteresse devenue le château de Chillon sous sa forme actuelle est le résultat de plusieurs siècles de constructions et de réaménagements divers. L'îlot rocheux sur lequel le château est édifié constituait à la fois une protection naturelle et un emplacement stratégique pour contrôler le passage entre le nord et le sud de l'Europe. Le château, haut lieu du tourisme international, doit beaucoup de ce succès au poète anglais Lord Byron qui en 1816 raconte dans son œuvre « Le prisonnier de Chillon » la captivité de François Bonivard de 1519 à 1521, puis de 1530 à 1536 dans le sous-sol du château.

La visite, après une vue d'ensemble constituée par la maquette du Château, nous a conduits successivement à la cave, puis la prison, la



salle des tortures, la crypte, la salle à manger du Châtelain, son antichambre, sa chambre à coucher, la salle des armoiries, la tour de défense et j'en passe...

L'histoire du château comprend également la région viticole, avec son domaine de 12 500 m² de vigne : son vin blanc, le Clos de Chillon, est produit à partir de chasselas qui appartient à l'appellation Vevey-Montreux, l'une des huit



AVEC NOS SECTIONS

appellations d'origine contrôlée du Lavaux. Le vignoble marque la frontière entre deux régions viticoles : le Lavaux et le Chablais vaudois.

La chouette équipe de participants a eu beaucoup de plaisir à faire cette visite accompagnée d'un super guide. C'était vraiment génial et plein d'histoires super intéressantes.

- Marie-France Marteau
Ernest Boget

Balade sur les traces du fleuve 100 % vaudois

Mercredi 5 avril douze membres, réunis par notre guide Janine Echenard, ont remonté le fleuve cher à Jean Villard, dit Gilles, la Venoge. Depuis la gare de Bussigny, seulement quelques pas et l'on tombe sous le charme du cours d'eau.

Le printemps a dessiné le tableau du sous-bois. Il l'a parsemé de dizaines de fleurs, telles que l'anémone blanche, la véronique bleue, le tissilage jaune, le populage des marais jaunes et autres.



La balade suit la Venoge en direction de Cossonay « et au lieu de prendre au plus court, elle fait de puissants détours », nous dit Gilles. Dans ses méandres, le sable s'y est déposé et « offre aussi des coins charmants, des replats, pour le pique-nique »

Une pose sur un pont pour souffler et observer que : « la voilà tout à coup qui se met à faire des remous »

Une super journée sous le soleil et conduite de main de maître.

- Ernest Boget

Sortie de la section de Renens

Mercredi 14 juin « sentier des truites » Morges-Tolochenaz-Morges (9 kilomètres)

Un parcours en boucle depuis la gare de Morges. Départ du train de la gare de Renens à 10 h 35 voie 2 avec chacun son pique-nique. Notre guide nous attend en gare de Morges.

Section de Nyon et environs

Programme des sorties de la section

Sortie d'été prévue **le jeudi 22 juin** prochain, à la chapelle d'Abondance en Haute-Savoie. Brisolée de l'Automne prévue **le 26 octobre**.

Section de Morges et environs

Voyage à Bex

Mercredi 5 avril, les membres de la section partent pour une visite des mines de sel à Bex. 38 membres participent.

Lorsque nous arrivons à l'entrée de la mine, nous marchons 15 minutes dans un couloir et arrivons dans une grande caverne où on nous sert le café/croissant. Puis nous assistons à la projection d'un film qui retrace la légende de





Jean du Bouillet menant paître ses chèvres vers Panex, au-dessus de Bex. La légende raconte qu'elles avaient toujours une préférence pour l'une des deux sources où elles buvaient. Par curiosité, le berger goûta l'eau de ces sources et les trouva salées. Après cette entrée en matière, nous embarquons à bord du train des mineurs, pour y découvrir galeries et salles creusées à la main ainsi que diverses techniques d'extraction du sel. À la sortie de la mine, nous est offerte une dégustation de produits régionaux. Puis à 20 mètres, nous allons manger un excellent repas à l'Auberge du Bouillet. L'après-midi nous prenons le car pour aller à Roche visiter le musée de l'Orgue : vingt-trois siècles d'histoire et technique de



l'orgue à découvrir dans une imposante grange relais des Chanoines du Grand Saint-Bernard, un voyage au fil du temps à la découverte d'un instrument aux dimensions impressionnantes. Enfin un joyeux apéritif est servi avant notre retour à Morges.

■ Pierrette Spack

Course à Besançon

Mercredi 3 mai, par un temps magnifique, nous partons pour Besançon, 46 membres participent. Joli paysage dans le Jura avec vaches et moutons et petits agneaux. À la Cluse Mijoux, nous prenons le café croissant en vitesse, car pressés par le temps afin d'arriver à Besançon pour prendre le bus qui nous conduit à la cathédrale. Le centre historique est enserré dans les méandres du Doubs en forme de fer à cheval et dominé par la citadelle, bâtie au sommet d'une colline. Au pied de la colline, la cathédrale est dotée d'une horloge astronomique unique à 70 cadrans qui indiquent le lever et le coucher du soleil, les marées dans les ports français, ainsi que les éclipses. La cathédrale Saint-Jean Saint-Étienne de Besançon est une église, basilique et cathédrale carolingienne franc-comtoise, construite dès le III^e siècle puis reconstruite plusieurs fois, notamment au IX^e siècle et au XI^e siècle; elle comprend des parties romanes, gothiques et baroques. L'édifice est l'un des rares en France à comprendre deux chœurs opposés; il recèle une trentaine de tableaux classés aux monuments historiques, une horloge considérée comme un chef-d'œuvre du genre, ainsi que « la Rose de Saint-Jean », un autel circulaire entièrement réalisé en marbre.

À la suite de ces visites, nous nous rendons à pied au restaurant des 4 Saisons où nous est servi un excellent repas. À 15h30, nous reprenons le car pour rentrer à Morges. Un arrêt en cours de route nous permet de savourer un apéritif.

■ Pierrette Spack

Section de la vallée de Joux

Nouvelles de la section de la Vallée

Notre section se porte bien. Elle compte actuellement 122 membres, et un excellent comité. J'ai été très discret ces derniers temps. J'ai eu une période vraiment difficile depuis quelques mois, avec des ennuis de santé et une extrême fatigue qui a suivi le décès de notre précieuse secrétaire Christiane Betschen. Maintenant la vie semble reprendre ses droits. J'exprime ici ma reconnaissance aux membres du comité qui ont assuré la bonne marche de la section et ont fait preuve de beaucoup de compréhension à mon égard.

Nous avons eu notre dernière assemblée générale le 9 février, par un temps glacial, ce qui n'a pas empêché 47 personnes de braver le froid pour y participer, et se retrouver autour du repas de midi.

C'est un résultat réjouissant et très significatif de la vie de notre région. Au-delà de ce qui peut s'organiser, c'est le côté que j'appelle « familial » de l'AVIVO La Vallée qui me paraît caractéristique, et qui rejoint ce slogan qui un temps fleurissait : « La Vallée de Joux, un art de vivre ».

Une bonne réponse aux incertitudes de l'époque, c'est créer autour de nous des liens. C'est une des raisons d'être très importantes de l'AVIVO, et la section de la Vallée est à cet égard un lieu privilégié : une rencontre peut se faire, sur les chemins, dans les magasins, à la Maison de Paroisse, ou dans tout autre lieu public, et c'est un petit moment d'échange et de plaisir qui enrichit la journée.

Nos activités reprennent elles aussi

L'année dernière, Fritz Dennler a organisé pour nous un cours d'informatique qui a été fort bien suivi, et qui s'est prolongé ce 22 mars, avec une présence de 15 personnes, et un encadrement de grande qualité de la part des animateurs. Un tel cours répond bien sûr à un besoin des aînés qui n'ont pas la dextérité des plus jeunes et à qui il faut un peu de

temps pour s'approprier les bases de ces outils indispensables aujourd'hui.

Le 1^{er} juin prochain, c'est Jean-Pierre Moullet qui concocte notre excursion annuelle principale, laquelle nous mènera au musée de la Vie d'antan à Montlebon, en France voisine, dans le département du Doubs.

Et puis, dans nos manifestations habituelles, il y a notre traditionnelle fondue, prévue pour septembre, nous avons donc encore le temps d'y penser.

Le président de la section
▪ Bernard Walter

Section d'Orbe et environs

Les membres de la section AVIVO urbigène par monts et par vaux

Une sortie de printemps qui porte bien son nom, au lendemain de l'équinoxe.

Un car emmène matinalement les participants(es) de cette belle virée en direction du pays fribourgeois par un temps radieux. En raison d'accidents, donc de bouchons en direction de Lausanne, nous prenons la direction opposée au projet initial. De ce fait, au lieu d'avoir le lac Léman sur notre droite, nous avons admiré celui de Neuchâtel sur notre gauche!

À l'arrivée à notre premier rendez-vous, chez Manu Piller à Semsales, occasion de consommer café/croissant sur une terrasse ensoleillée. Puis, visite de la fromagerie accompagnée d'une présentation magistrale de la fabrication du Gruyère AOP. Afin de



terminer cette découverte instructive de ce monde du fromage, retour sur la terrasse pour une dégustation copieuse de différentes variétés locales, agrémentée d'un verre de vin. Petit retour sur nos pas, pour rejoindre l'Auberge d'Avry-Rosé, afin de sustenter des estomacs qui font signe d'impatience. Après cette période gustative, départ pour la visite des chemins de fer du Kaeserberg à Granges-Paccot, Fribourg. Étonnantes maquettes d'un réseau ferroviaire qui enchantent et éblouissent les yeux des visiteurs.



Toute bonne chose ayant une fin, départ en direction de la Plaine de l'Orbe pour permettre à chacun et chacune de rejoindre leur foyer, avec le souvenir d'avoir vécu une bien belle journée de découvertes et d'amitié.

■ Alain Michaud

Inauguration de deux nouveaux terrains de pétanque

La Bourdonnette est en fête, le groupe de pétanque jouit, dès la mi-avril, de deux terrains de pétanque supplémentaires. La section urbigène voit ses groupes d'animations prendre de l'ampleur. En effet, cela concerne le groupe du scrabble, des marcheurs, des cartes, et, particulièrement celui de la pétanque. Hé oui, plus de quarante membres amateurs de ce jeu populaire participent à nos rencontres du mardi après-midi. Donc, avec les cinq pistes initialement disponibles, c'était la bousculade!



Grâce à un accord judicieux avec la commune d'Orbe, propriétaire du site, nous avons obtenu l'aval pour la construction de deux nouveaux terrains bien nécessaires à cette activité « ludico-sportive ».

En date du dernier vendredi d'avril, Pierre-Alain Hofmann, président de section, et Myriam Schertenleib, municipale, ont coupé le ruban inaugural.

Afin de marquer ce sympathique événement, un apéritif dînatoire a été servi aux représentants des autorités présents, ainsi qu'aux employés communaux qui ont œuvré à cette belle réalisation. En effet, les deux nouveaux terrains sont entourés de magnifiques poutres de chêne et le pourtour aménagé de caillebotis gravillonnés. Que du bonheur, et vive la saison bouliste 2023.

■ Alain Michaud

Sortie de la section d'Orbe

Mercredi 14 juin 2023 - Sortie d'été à Yvoire.

Jeudi 10 août 2023 - pique-nique au refuge d'Agiez.

Mercredi 13 septembre 2023 - soupe aux pois.

Pourquoi la Martinique ?

Après deux ans d'annulation de notre destination favorite, du fait du Covid-19, nous étions, ma femme et moi, impatients de retrouver notre deuxième patrie, la Martinique en général et Sainte Luce en particulier.

Qu'y trouve-t-on qui soit si essentiel que cela justifie un tel enthousiasme ? Tout simplement le climat, les paysages et l'ambiance toute particulière de cette île des Caraïbes.

En effet, supportant difficilement les frimas suisses de février et mars, nous nous exilons en cette terre lointaine pour son soleil, sa chaleur, ses magnifiques plages et ses points de vue extraordinaires. Car, il faut le savoir, un séjour en Martinique n'est pas que balnéaire, mais également fait de nombreuses visites de divers sites pas forcément super touristiques.

Quant à l'ambiance, la rencontre avec les autochtones est un véritable émerveillement : sourire, décontraction, amabilité, telles sont les caractéristiques du peuple martiniquais. Il est fréquent d'être interpellé par des « comment vas-tu ma chérie ? » ou « c'était bon ce repas les doudous ? » Autres particularités qui prêtent à sourire : les abris bus sans horaire où l'on attend que l'un d'entre eux passe ou mieux encore les horaires officiels des bateaux menant à Fort-de-France dont personne ne tient compte ! Et tout cela dans la bonne humeur et une certaine efficacité.

Bref, la Martinique est un vrai bain de jouvence où l'on peut se ressourcer et revenir au pays décontracté et en pleine forme.

Sainte Luce

Sainte Luce est une commune française située au sud de la Martinique à environ 30 km de Fort-de-France. Sa population s'élève à 9 425 habitants (en 2020) et sa superficie est de 28,02 km² ce qui en fait une grande commune (Renens : 2,96 km²). C'est à Sainte Luce qu'est distillé le célèbre rhum « Trois-Rivières ».

Cette petite localité touristique du sud de l'île est l'exemple même de ce qu'est la Martinique.



Une rue de Sainte Luce

Des rues étroites, un bord de mer avec ses restaurants de plage, un chemin bucolique qui nous mène de notre quartier de Gros Raisin au centre de Sainte Luce et ses magnifiques plages.

Peu d'hôtels à Sainte Luce, la plupart du temps de petites structures, dont le plus important « Pierre et vacances » se trouve à l'extérieur du bourg. Mais, de nombreuses locations d'appartements accueillent les touristes.

Nous avons la chance d'avoir choisi la période du carnaval pour y séjourner. Régulièrement, des fêtes sont organisées par la municipalité avec défilés en musique rythmée, discours, notamment le jour des Cendres, au crépuscule, avec l'incinération du Vaval : Vaval Ka Kité Nou, en quelque sorte le bonhomme hiver brûlé à Zürich.

Toutefois, il ne faut pas oublier que tout n'est pas rose en Martinique et la pauvreté laisse poindre le bout de son nez à certaines occasions. Le taux de chômage s'élevait à environ 13,20 % en 2022, en baisse constante depuis plusieurs années. Dans son discours de la fête patronale, le maire de Sainte Luce a fait part de sa préoccupation concernant la délinquance et les moyens pour y faire face.

Fort-de-France

Fort-de-France (en créole martiniquais : fofdfrwans) porte ce nom depuis 1807. Cette ville d'un peu moins de 80 000 habitants est le chef-lieu de la Martinique. Elle concentre d'importantes fonctions administratives, militaires, économiques, commerciales et culturelles.

Lors de notre première visite de Fort-de-France, en 2010, comme aujourd'hui, que de sensations ressenties : le bruit des voitures et des motos pétaradant, la foule bigarrée et les odeurs typiques de la Martinique ! L'exemple le plus frappant est le marché couvert, grande bâtisse située au centre de la « vieille » ville où l'on peut se procurer non seulement de la nourriture (fruits, légumes, épices,



La place de la Savane à Fort-de-France



La bibliothèque Schoelcher à Fort-de-France

confitures...), mais aussi des produits locaux de Martinique (habits, artisanats, rhum...).

L'ancien palais de justice de Fort-de-France est un bâtiment de style néo-classique qui abrite actuellement l'Espace Camille Darsières, palais des arts et de la culture. Devant le palais se trouvait un joli square avec en son centre la statue de Victor Schoelcher, le père alsacien de l'abolition de l'esclavage. Cette statue n'existe plus aujourd'hui.

La bibliothèque Schoelcher née d'un mélange de style égypto-byzantin, de structures métalliques des ateliers Eiffel et d'éléments Art-Nouveau est un lieu à admirer pour son incroyable architecture. C'est la bibliothèque départementale de la Martinique dont la plupart des livres originaux proviennent de la bibliothèque personnelle de Schoelcher. Elle possède un fonds de 130 000 ouvrages dont un important fonds antillais.



Le marché couvert de Fort-de-France

Le Fort Saint-Louis qui s'appelait par le passé Fort Royal fait face à la baie de Fort-de-France et servait à défendre militairement la Martinique, rôle qu'il endosse encore actuellement puisque le commandement de la Marine nationale aux Antilles y est installé. Élevé dès 1635 sous la forme d'un simple bastion en bois, il a été fortifié selon le modèle de Vauban en 1672. Longtemps fermé au public pour restauration, vous pourrez en visiter l'extérieur et deux petites salles du fait de la présence des militaires.

Vous trouverez en liberté dans le parc des habitants un peu spéciaux pouvant mesurer 1 mètre 50 de long, herbivores avec une crête. Vous l'aurez deviné : les iguanes.

La place de la Savane

Autrefois, on pouvait voir la statue de Joséphine de Beauharnais, épouse de Napoléon, à la place de la Savane. D'abord décapitée, nous avons eu la surprise de constater cette année qu'elle avait disparue.

Aujourd'hui, après plusieurs années de travaux entamés après le passage du cyclone Dean en 2007, cet endroit est redevenu un des lieux majeurs de la vie de la capitale martiniquaise : un espace de promenade, de rencontre autour duquel sont organisés la plupart des grands événements culturels et festifs de Fort-de-France.

Le Carnaval de Fort-de-France

Certes, le carnaval de Fort-de-France n'a rien à voir avec celui de Rio. Toutefois, il faut savoir que c'est l'un des plus beaux au monde, mélange de culture européenne et africaine, née au XVII^e siècle lorsque les colons débarquaient sur l'île.

Contrairement au jour précédent au cours duquel des trombes d'eau se sont déversées sur Fort-de-France, un grand soleil brillait en ce dimanche du grand carnaval de Martinique. À la grande joie des Martiniquais et touristes, ce fut une déferlante de couleurs qui a ravi les carnavaliers après deux années placées sous le signe du Covid-19 et de ses restrictions.

Dès le début de l'après-midi, tous les participants ont afflué sur la ville capitale, vêtus de leurs plus beaux atours : mini-shorts fluo, tutus multicolores, colliers de fleurs, plumes chatoyantes, ailes... Certains investissent plusieurs dizaines d'euros pour leur costume de carnaval en les accordant avec le thème défini par la ville : cette année les quatre éléments (terre, eau, air et feu).

Ce carnaval marque le retour, dans le défilé, des chars et des bradjack (vieilles voitures carnavalesques aussi belles que bruyantes) pour le plus grand plaisir des petits et des grands. À leur bord, chaque chauffeur, un porte-voix à la main, met l'ambiance sous les applaudissements et les cris des spectateurs. Carnaval est l'occasion de s'amuser et de lâcher prise et beaucoup se préparent à faire nuit blanche tous les jours gras, du dimanche au mercredi.

À la lecture de la presse, Sa majesté Vaval, avec un long museau en forme de canon de fusil, un pistolet retourné contre lui-même, une valise ou encore des tongs a été interprété comme une stigmatisation de la jeunesse martiniquaise. Peut-être fallait-il y voir une dénonciation de la violence et des trafics de drogue? Bref, le manque d'imagination de ceux qui ont créé le Vaval de cette année a été dénoncé.

Pour finir, n'oublions pas les inévitables



Carte de la région de la Caraïbe insulaire appelée aussi les Antilles Image Wikipédia



groupes et orchestres qui ont animé avec force costumes et tambours la magnifique parade!!! Chaque groupe rivalisait de rythmique et de chorégraphie, afin de montrer sa différence et de ravir le public massé tout au long du circuit. En guise de conclusion, je vous conseillerai de ne pas aller jusqu'à Fort-de-France en voiture du fait de la difficulté de circulation et de parage, à moins de ne pouvoir faire autrement. Que ce soit pour le carnaval, une visite de la ville ou pour des achats, il vaut mieux, en particulier si vous venez du sud de la Martinique (région de Sainte Luce ou Sainte-Anne), aller en voiture jusqu'à la pointe du Bout (voir cartes) et y prendre le bateau. Pour à peine 7 € aller et retour, vous bénéficiez d'un court moment de navigation qui vous mène au port de Fort-de-France, à deux pas du centre-ville et des principales curiosités de la ville.

■ Christian Rapin



Alex Capus
Treize histoires vraies

Genève et Bière,
Ed. Cabédita, 2022,
135 pages.

L'écrivain Alex Capus est très connu en Suisse alémanique, mais aussi chez les lecteurs et lectrices francophones, par son roman *Léon et Louise*, qui a un fond historique. Dans un précédent article du *Courrier de l'AVIVO*, nous avons rendu compte de son livre *Du rêve à l'audace. Douze destins suisses d'exception*, qui relate les vies de Suisses ayant cherché la gloire ou la fortune à l'étranger. *Treize histoires vraies* est de la même veine. Nous ne les raconterons bien sûr pas toutes. Mais par son style enlevé, l'ouvrage se lit de bout en bout avec un égal intérêt!

Qui connaît la vie d'Ernest Perron, aide-jardinier genevois, ami intime du futur chah d'Iran Mohammad Reza Pahlevi, alors que celui-ci étudiait dans le très select collègue du Rosey? Puis cet homme du peuple devint le conseiller et un véritable « Raspoutine suisse » à Téhéran, avant de connaître la disgrâce. Outre cette histoire privée, voilà un petit résumé de l'histoire contemporaine de l'Iran, soumis aux influences des grandes Puissances, qui y avaient senti une bonne odeur de pétrole. Quant à la révolte de Nidwald contre les troupes françaises, lesquelles avaient instauré en 1798 la République helvétique, elle est connue surtout par les massacres de civils qui accompagnèrent sa répression, et l'accueil des orphelins de Stans par Heinrich Pestalozzi. Mais sait-on vraiment que cette insurrection avait été instiguée par le clergé catholique réactionnaire? Utile rappel historique de cet épisode tragique de l'histoire suisse, souvent détourné de son sens réel. Car les Français honnis et vus comme l'antéchrist apportaient l'égalité et la laïcité.

Le livre fait sa place au major Max Waibel qui en 1945, désobéissant à tous les ordres, contribua à hâter la reddition de la Wehrmacht en Italie du Nord, prévenant ainsi des horreurs supplémentaires. Nullement reconnu dans son pays, il fut au contraire blâmé pour cette initiative personnelle. Quant à l'aventure de *Nova Friburgo*, ce pseudo-paradis brésilien vers lequel la Suisse se débarrassait de ses pauvres, nous l'avons déjà abordée à propos du livre-BD d'Eric Burnand et Fanny Vaucher, *Le Siècle de Jeanne*.

Particulièrement intéressant est le chapitre « La trahison de Novare », une sanglante bataille qui eut lieu en 1500 pendant les guerres d'Italie. Au-delà de ce fait historique, Alex Capus montre une vision bien noire et nullement « glorieuse » du mercenariat suisse à l'étranger, lequel rassemblait des miséreux et des aventuriers incultes et brutaux, prêts à se vendre au plus offrant. « Pas d'argent, pas de Suisses! » disait-on à l'époque.

Éphémère fut la gloire de Géo Chavez, le premier homme à survoler les Alpes de Brigue à Domodossola en 1910. Une aventure au terme de laquelle il perdit la vie à l'hôpital peu après son atterrissage. On a pu reprocher au canton du Valais et à sa toute-puissante Église catholique, d'avoir retardé ce vol, car il tombait initialement un jour férié, mais fut différé au fatal 18 septembre de mauvais temps...

Passons sur le destin mieux connu du coureur automobile Louis Chevrolet (1876-1941), qui créa aux États-Unis la célèbre marque du même nom, mais fut spolié de sa création et mourut dans l'anonymat. L'Histoire est parfois cruelle avec les inventeurs!

Deux textes particulièrement émouvants closent ce livre. L'un est consacré à la terrible guerre des Paysans (1653), qui débuta à Lucerne et s'étendit au canton de Berne, et qui fut l'objet d'une atroce répression. Autre triste événement de l'histoire sociale de notre pays, la nuit d'émeutes du 26 juillet 1896 à Zurich contre les travailleurs italiens à Zurich. À la xénophobie ordinaire, qui allait ressurgir

de manière virulente à l'époque de l'initiative Schwarzenbach, s'ajoutait la crainte que les *Tschinggen*, comme on les appelait, ne fassent baisser les salaires.

Notons le fait que toutes ces histoires, écrites dans un style simple et accessible à tous, reposent sur une bibliographie solide, d'ailleurs présente en fin de volume.

Il vaut donc la peine de lire ce petit ouvrage, qui révèle notamment des pans de notre histoire nationale, minimisés ou occultés dans les livres scolaires officiels et dans la mémoire collective.

■ Pierre Jeanneret



Daniel de Roulet
Portraits clandestins

Chêne-Bourg,
La Baconnière, 2023,
182 pages.

Daniel de Roulet est lui-même l'auteur d'une série de romans, dont un cycle passionnant sur l'ère nucléaire, allant de la fabrication de la bombe atomique aux USA à la tragédie de Fukushima. C'est en même temps un passionné de course à pied. C'est donc tout naturellement qu'il marche sur les pas de ses prédécesseurs ou contemporains, s'efforçant notamment de saisir l'influence sur leur œuvre des lieux où ils ont vécu. Roulet n'écrit pas des hagiographies. Au contraire, il manifeste une certaine insolence. Il débusque les erreurs, voire les mensonges. Mais cela avec humour et sans agressivité. Les auteur-e-s dont il parle ne vont donc pas tomber de leur piédestal, mais ils y gagneront en humanité.

Le livre commence par un long chapitre sur le voyage de Stendhal en Italie. Or il se trouve que le grand romancier du XIX^e siècle évoque de nombreux sites qu'il n'a même pas visités. On est proche du « mentir vrai » dont parlait Louis Aragon :

Se non è vero, è bene trovato, disent les Italiens. On apprendra aussi l'influence des hommes et des femmes qu'il a rencontrés, et celle de ses héros comme Bonaparte, sur les personnages inoubliables de ses maîtres-livres, *Le Rouge et le Noir*, ainsi que *La Chartreuse de Parme*. Puis l'on voit Daniel de Roulet courant à travers les bois proches de Paris sans jamais trouver la maison de Victor Hugo... Plus poignantes, les pages consacrées à Louis Pergaud, l'auteur de *La Guerre des boutons*, un pacifiste qui sera tué lors d'une de ces offensives imbéciles qui marqueront la grande boucherie de 1914-1918.

À propos de Louis Chevrolet, Blaise Cendrars et Le Corbusier, l'écrivain dégage fort bien le rôle de La Chaux-de-Fonds, ville industrielle et progressiste, dans leur formation et leur mentalité. Il dédie un poème plein d'humour noir, dénonçant les saccages de la nature, à ce grand amoureux du pays vaudois que fut Gustave Roud. Il relève l'effet de « purgatoire » qu'ont connu deux auteurs célèbres de leur temps, Roger Vailland et Annemarie Schwarzenbach (les écrits de la seconde étant systématiquement détruits après sa mort par sa très influente et très hitlerophile famille).

On appréciera particulièrement un chapitre savoureux consacré aux « quatre CH » : Chessex, Chappaz, Chevallaz et Cherpillod. À travers eux, Daniel de Roulet note dans la littérature romande, après Ramuz et Cendrars ouverts au monde, « une thématique du repli tragique » sur le pays, avec la surabondance de thèmes comme la solitude, l'introspection, le suicide, le deuil et les paysages neigeux. Texte émouvant sur le destin de Niklaus Meienberg, ce journaliste particulièrement critique envers la Suisse, qui fut poussé au suicide. Il avait écrit notamment *L'Exécution du traître à la patrie Ernst S.*, un épisode tragique durant la Mobilisation, dont Richard Dindo fit un excellent film, auquel le Conseil fédéral refusa tout subside. Voilà donc un parcours littéraire original.

■ Pierre Jeanneret

Vevey, Victor Hugo et les ennemis des rois Charles d'Angleterre

Si le nouveau souverain du Royaume-Uni porte le nom de Charles III, c'est logiquement parce qu'il y a eu Charles 1er et Charles II bien avant lui. Ce ne sont pas ses ancêtres, puisqu'ils étaient de la famille des Stuart. Les aléas de l'histoire monarchique britannique ont en effet placé sur le trône, en 1714, la famille germanique de Hanovre, devenue Saxe-Cobourg-Gotha par le mariage de la reine Victoria. En 1917, il était devenu difficile de porter un nom allemand et la famille a pris par décret royal le nom de l'une de ses résidences, Windsor. Un nom que porte toujours le nouveau roi, bien que son père Philippe de Grèce et de Danemark soit issu également de familles germaniques, les Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksburg par son père, et les von Battenberg (eux aussi anglicisés, par simple traduction, en Mountbatten) par sa mère.

Il paraît que le prince de Galles avait hésité à conserver son prénom lorsqu'il devrait accéder au trône : Charles 1^{er} et Charles II n'ont en effet pas laissé un souvenir impérissable.

Charles 1er (1600-1649) s'est mis à dos une bonne partie de ses sujets par son intérêt financier personnel et son incapacité à calmer les conflits religieux : chef de l'Église anglicane, accusé d'être manipulé par le parti catholique via son épouse française, il termine son règne dans la confusion de guerres civiles. La révolution du protestant Cromwell le condamne à la décapitation. Son fils Charles II (1630-1685) vit en exil en France mais parvient à reprendre le pouvoir en 1660. Son règne n'est guère plus convaincant (on le surnomme parfois « adorable canaille ») et, à sa mort, le pouvoir passe à son frère Jacques II, catholique, ce qui n'est pas pour calmer les esprits et prépare la chute de la dynastie Stuart. Charles II n'a en effet pas eu d'enfants avec son épouse légitime, mais une douzaine de bâtards avec sept maîtresses différentes. Parmi eux, un duc de Richmond, ancêtre de Lady

Diana Spencer. Ainsi, William, fils de cette dernière, devrait être le premier descendant de Charles II à monter sur le trône.

Ces règnes peu glorieux ont tout de même inspiré Alexandre Dumas qui les évoque largement dans *Vingt ans après* et *Le Vicomte de Bragelonne*.

Mais c'est aussi à Vevey que l'on peut trouver des traces de leur histoire ! La condamnation à mort de Charles 1^{er} a été prononcée par un tribunal en bonne et due forme, même si les dés étaient un peu pipés. À son retour, Charles II exige la condamnation des membres de ce tribunal, dont plusieurs sont exécutés à leur tour. Quelques-uns réussissent à quitter le royaume et trouvent refuge dans les terres protestantes.



Epitaphe d'Andrew Broughton, en l'église St-Martin

Avec la bénédiction de Leurs Excellences de Berne, cinq d'entre eux s'installent à Vevey en 1662. Ils y mourront et seront ensevelis dans le temple Saint-Martin, où l'on peut encore voir leurs épitaphes assez monumentales.

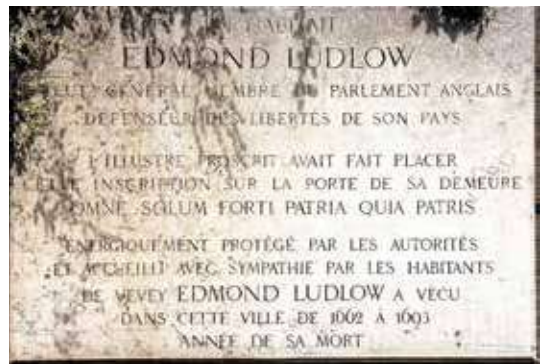
Edmund Ludlow (1620-1693) est le plus connu de ces régicides, notamment grâce à ses mémoires qui ont été un succès éditorial. C'est un grand officier, dont le domicile et la tombe sont devenus des lieux de pèlerinage pour les républicains. L'amiral Andrew Broughton (1603-1687) a lu la sentence au condamné. William Cawley (1603-1666), riche commerçant, est l'un des signataires de l'acte de condamnation. Ils sont accompagnés de Nicholas Love (1608-1682), membre de la cour, et du greffier John Phelps (1619 - vers 1666).

En 1827, Victor Hugo a publié *Cromwell*, une pièce de théâtre (jamais jouée) consacrée aux états d'âme du révolutionnaire parvenu à un pouvoir quasiment royal. Il connaît donc les protagonistes de l'histoire. Au cours d'un voyage avec sa maîtresse, en 1839, il passe quelques jours à Lausanne et visite notamment Chillon (sur les traces de Byron) et Saint-Martin de Vevey. Il prend des notes, qu'il envoie à son épouse à Paris, dont il tirera en 1842 un recueil de lettres fictives : *Le Rhin, lettres à un ami*¹. La dernière (lettre XXXIX), des 21 et 22 septembre 1829 évoque son séjour vaudois, sa visite de Vevey (qu'il écrit Vévey) et sa découverte des épitaphes de régicides, dans un style très hugolien.

Il présente la ville : *Moi, je suis à Vévey, jolie petite ville, blanche, propre, anglaise, confortable, chauffée par les pentes méridionales du mont Chardonne comme par des poêles, et abritée par les Alpes comme par un paravent. J'ai devant moi un ciel d'été, le soleil, des coteaux couverts de vignes mûres, et cette magnifique émeraude du Léman enchâssée dans des montagnes de neige comme dans une orfèvrerie d'argent. (...) Vévey n'a que trois choses, mais ces trois choses sont charmantes : sa propreté, son climat et son église. – Je devrais me borner à*

dire la tour de son église ; car l'église elle-même n'a plus rien de remarquable. Elle a subi cette espèce de dévastation soigneuse, méthodique et vernissée que le protestantisme inflige aux églises gothiques. Tout est ratissé, raboté, balayé, défiguré, blanchi, lustré et frotté. C'est un mélange stupide et prétentieux de barbarie et de nettoyage. Plus d'autel, plus de chapelles, plus de reliquaires, plus de figures peintes et sculptées ; une table et des stalles de bois qui encombrant la nef, voilà l'église de Vévey.

Il découvre les épitaphes de Ludlow et Broughton, alors voisines (aujourd'hui la seconde se trouve dans une autre chapelle) : (...) à côté d'une chapelle condamnée où m'avaient attiré quelques belles vieilles consoles du quatorzième siècle, oubliées là par l'architecte puritain, j'ai aperçu dans un enfoncement obscur une grande lame de marbre noir appliquée au mur. C'est la tombe d'Edmond Ludlow, un des juges de Charles 1^{er}, mort réfugié à Vévey en 1698 (Il se trompe de date !). Je croyais cette tombe de *depositorium*, gravé sur la dalle, a frappé mes yeux. Je marchais sur une autre tombe, sur un autre régicide, sur un autre proscrit, Andrew Broughton. Andrew Broughton était l'ami de Ludlow. Comme lui il avait tué Charles 1^{er},



Plaque évoquant Ludlow, à l'emplacement d'un second domicile (à côté de l'arrêt de Trolleybus près de l'Hôtel du Lac)

comme lui il avait aimé Cromwell, comme lui il avait haï Cromwell, comme lui il dort dans la froide église de Vévey. – En 1816, David, en fuite comme Ludlow et Broughton, a passé à Vévey. A-t-il visité l'église, je ne sais ; mais les juges de Charles 1er avaient bien des choses à dire au juge de Louis XVI. Ils avaient à lui dire que tout s'écroule, même les fortunes bâties sur un échafaud ; que les révolutions ne sont que des vagues, où il ne faut être ni écume ni fange ; que toute idée révolutionnaire est un outil qui a deux tranchants, l'un avec lequel on coupe, l'autre auquel on se coupe ; que l'exilé qui a fait des exilés, que le proscrit qui a été proscrit, traînent après eux une mauvaise ombre, une pitié mêlée de colère, le reflet des misères d'autrui flamboyant comme l'épée de l'ange sur leur propre malheur.

(...) un rayon du soleil couchant, entré par je ne sais quelle lucarne, et comme dépaycé dans cette église nue et morne, est venu se poser sur les tombes comme la lumière d'un flambeau, et j'ai lu les épitaphes. Ce sont de longues et graves protestations où semble respirer l'âme des deux vieux régicides, hommes intègres, purs et grands d'ailleurs. Tous deux exposent les faits de leur vie et le fait de leur mort sans colère, mais sans concession. Ce sont des phrases rigides et hautaines, dignes en effet d'être dites par le marbre. On sent que tous deux regrettent la patrie. La patrie est toujours belle, même Londres vue du Léman. Mais ce qui m'a frappé, c'est que chacun des deux vieillards a pris une posture différente dans le tombeau. Edmond Ludlow s'est envolé joyeux vers les demeures éternelles, *sedes aeternas laetus advolavit*, dit l'épitaphe debout contre le mur. Andrew Broughton, fatigué des travaux de la vie, s'est endormi dans le Seigneur, *in domino obdormivit*, dit l'épitaphe couchée à terre. Ainsi, l'un joyeux, l'autre las. L'un a trouvé des ailes dans le sépulcre, l'autre y a trouvé un oreiller. L'un avait tué un roi et voulait le paradis ; l'autre avait fait la même chose et demandait le repos.

La lettre se termine par l'annonce de son retour à Paris : C'est à Lausanne, cher Louis,



L'Eglise St-Martin

que j'achève cette interminable lettre. Un vent glacial me vient par ma fenêtre ; mais je la laisse ouverte pour l'amour du lac, que je vois presque entier d'ici. Chose bizarre, Vévey est la ville la plus chaude de la Suisse, Lausanne en est la plus froide. Quatre lieues séparent Lausanne de Vévey ; la Provence touche la Sibérie.

L'année donne en moyenne, à Paris, cent cinquante et un jours de pluie ; à Vévey, cinquante-six. Prenez cela comme vous voudrez, et ouvrez votre parapluie.

■ Jean-François Martin

¹ Texte intégral disponible sur internet (https://fr.wikisource.org/wiki/Le_Rhin/XXXIX) ou en édition de poche, à paraître cette année chez Gallimard, Folio classique

POÈME

Carin Caduff (1988)

Photo : Daniela Derungs



Carin Caduff est née en 1988 et a grandi à Vattiz, dans le Val Lumnezia. Après un apprentissage de commerce, elle travaille comme pédagogue sociale et anime des ateliers d'écriture avec des personnes

en situation de handicap. Elle a terminé des études d'Écriture littéraire à la Volkshochschule de Zurich en 2021 et vient de publier son premier livre de poèmes en 2022. Son poème *Rubaglias van mai empaglia* (Ce qui est ridé n'est jamais cassé) fait partie de l'anthologie bilingue publiée par Denise Mutzenberg et Claire Krähenbühl aux Éditions Les Troglodytes. Toute une aventure qui rassemble cinq jeunes femmes qui se font écho, chacune dans son idiome, dans une langue qui vit toujours et tire son origine de l'oralité lointaine des vallées profondes des Grisons.

Le poème *Rubaglias van mai empaglia* est un mélange de douceur et de craquements. Il nous renvoie à la notion de vieillesse et au lien entre les générations. D'un côté il évoque un temps de la vie qui passe avec les années et de l'autre un temps de l'attente qui correspond à celui de la fin de vie. La figure de la grand-mère dans ce poème incarne dans son fauteuil vert un temps qui ne passe pas, un temps qu'elle retient de toutes ses forces dans son immobilité, assise là paisiblement dans la chambre, à tracer des cercles sur son coupon de loterie. La visite de la jeune fille à sa grand-mère rappelle dans ce poème une profonde complicité bien rarissime de nos jours, au milieu de nos immeubles en béton. La moindre présence ne passe pas inaperçue et rappelle le temps qui passe : les planches du vieux parquet grincent au moindre pas,

le buffet chancèle et balance au passage des corps, la vaisselle retentit et frissonne à la moindre proximité. Si tout semble en équilibre dans ce poème, rien ne s'est pourtant jamais cassé.

Le message de Carin Caduff renvoie à l'unité des liens entre les générations dont on sent bien à quel point elle est devenue fragile de nos jours, voire sur le point de rompre à chaque instant comme c'est parfois le cas dans les familles aujourd'hui. Comment imaginer de nos jours qu'un simple regard suffit à embrasser l'autre avec confiance et tendresse? Le poème est en sursilvan, l'un des cinq idiomes romanches.

■ Patrick Ernst



Carin Caduff, Gianna Olinda Cadonau, Jessica Zuan, Dominique Caglia, Martina Cantieni
(Traduit du romanche par Isa Terrol Valls et Denise Mützenber)

5 idioms 5 dunnas
Éditions Les Troglodytes, Grand-Saconnex, La Sarraz, 2023, 156 pages. Avec des illustrations et collages de Pia Valär et Claire Krähenbühl.

Le recueil de poèmes est disponible chez Payot, mais, pour les lecteurs du *Courrier de l'AVIVO*, il peut se commander directement au prix préférentiel de Fr. 20.-, au lieu de Fr. 30.- aux Éditions Les Troglodytes – Denise Mützenberg et Claire Krähenbühl - à l'adresse suivante : Denise Mützenberg, Éditions Troglodytes, 8 François-Lehmann, 1218 Le Grand-Saconnex; 022 734 05 92; ou par courriel à l'adresse suivante : sampoesie@gmail.com.

Rubaglias van mai empaglia

Jeu mon dad esch en.

Il plantschü sgrezia levet, cura ch'jeu mettel
miu pei dil zuler en stiva.

Sche treis persunas van per stiva entuorn, lu
ballucca il puffen in tec, e sch'il puffen ballucca,
ballucca era la vischala lien. Mo iu empaglia ei
mai enzatgei.

Jeu entrel en combra da tatta. Leu sesa
ella, sper finiastra el sessel stgir-verd. Ella
embratscha cun sia eglia. Igl ei cauld e
cumadeivel en cheu. Adina.

Silla meisa ha ella ina candeila alva. Entuorn
quella ha ella rasau ora cudischs d'oraziun ed
ils cedels da bingo. Jeu sesel sper ella e mirel
sin ses mauns rubigliai.

Mirel co ella tschaffa cun maun tremblont
il stilograf, studegia e fa in rudi entuorn las
cefras.

Las fauldas sin ses mauns semeglian sendas, e
las aveinas ein flums – blaus e profunds, pleins
da veta. Flums che raquentan da currents,
magari selvadis – magari quiets.

Ils mauns da tatta ein mauns
da 92 onns.

Jeu mon dad esch ora.

Il plantschü suspira levet, cura ch'jeu mettel
miu pei dalla sava combra en stiva.

Mo iu empaglia ei mai enzatgei...

Ce qui est ridé n'est jamais cassé

Je passe la porte et entre.

Le plancher crisse léger quand je mets mon
pied du corridor au séjour.

Si trois personnes se déplacent dans le séjour,
le buffet oscille un peu, et si le buffet oscille, la
vaisselle oscille aussi.

Mais rien ne s'est jamais cassé.

J'entre dans la chambre de grand-mère. C'est
là qu'elle est assise, près de la fenêtre dans
le fauteuil vert foncé. Elle m'embrasse de son
regard. Il fait chaud et c'est calme ici. Toujours.

Sur la table elle a une chandelle blanche.
Autour de celle-ci, elle a étalé des livres de
prière et les coupons de la loterie. Je m'assieds
près d'elle et regarde ses mains ridées. Je la
regarde prendre le stylo d'une main tremblante,
réfléchir et tracer un cercle autour des chiffres.

Les plis de ses mains ressemblent à des
sentiers, et les veines sont des fleuves – bleus
et profonds, pleins de vie.

Des fleuves qui parlent de courants, tantôt
sauvages – tantôt calmes.

Les mains de grand-mère sont des mains
de 92 ans.

Je passe la porte et sors.

Le plancher soupire léger, quand je mets mon
pied du seuil de la chambre au séjour.

Mais rien ne s'est jamais cassé...



- 1 Sursilvan
 - 2 Sutsilvan
 - 3 Surmiran
 - 4 Puter
 - 5 Vallader
- Ladin

Le poème est traduit du *sursilvan* par Isa Terrol Valls, Il est tiré de l'ouvrage « Furt e naven », (parti et disparu!), Cuira, Chasa Editura Rumantscha, 2022

JEU CONCOURS

MOT CACHÉ

E	S	P	O	T	U	D	O	G	U	E	U	L	E	O
L	M	E	P	O	N	T	E	E	N	T	R	E	E	R
L	L	R	R	E	U	N	D	N	N	A	R	C	I	N
I	I	T	A	O	G	J	O	T	F	T	O	O	I	E
E	F	E	G	D	A	A	R	I	I	U	V	A	F	R
I	C	A	S	M	N	V	R	L	P	E	G	A	I	M
V	R	O	B	E	C	E	S	E	D	M	N	G	A	N
C	G	E	E	O	H	N	G	N	S	T	A	R	D	C
A	E	A	U	S	I	T	O	A	A	O	M	H	O	M
L	E	R	L	A	I	U	S	I	L	I	R	U	C	A
M	S	S	P	O	V	R	S	A	T	I	P	E	I	U
E	O	O	R	E	P	I	E	E	N	A	S	G	H	V
T	C	N	A	E	E	E	S	M	B	T	R	E	O	A
R	L	U	N	E	V	R	R	L	E	E	E	N	R	I
O	E	S	I	V	E	D	E	C	O	R	P	S	S	S

Liste des mots :

Agir	Jambe
Aigre	Litre
Aventurier	Lune
Calme	Marmite
Champion	Mauvais
Copain	Merise
Coupable	Métro
Coupe	Nouveau
Course	Orner
Cran	Pains
Devis	Perte
Devoir	Pont
Dogue	Procédé
Egaliser	Rage
Entrée	Ragoût
Fantaisie	Rodéo
Films	Santé
Gain	Shérif
Galoper	Socle
Gendarme	Spot
Gens	Thés
Gentil	Trou
Gueule	Versé
Héros	Vieille
Hors	

Indication pour le mot à trouver :

Résumé, en huit lettres.

Envoyez le mot caché à :

Mica Arsenijevic, Pré des Cailles 10, 1323 Romainmôtier.

Règle du jeu des mots cachés

Les mots de la liste sont écrits dans la grille de gauche à droite ou de droite à gauche, de haut en bas ou de bas en haut, ou encore en diagonale en descendant ou en remontant. Ils peuvent se croiser. Des petits mots de deux ou trois lettres qui ne sont pas dans la liste peuvent se glisser dans la grille. La solution se trouve parmi toutes les lettres non utilisées et dispersées dans la grille.

Cinq gagnants seront désignés par tirage au sort parmi toutes les bonnes réponses le 7 juillet 2023.

Réponse du N° 02/2023 : GUITARE.

Les gagnants sont : Nicole Christin au Sentier, Jacqueline Monod à Bière, Michel Poncet à Penthalaz, Gérald Recordon à Lausanne, Isabel Zbinden à Morges